

DELIBERATION

N° 2020 - 68

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Suppression des frais de renouvellement à distance, suspension du cours des intérêts pour les contrats inscrits à un rôle de vente aux enchères judiciaires, remise gracieuse des intérêts en cas de difficultés pour renouveler ou bien en cas de difficultés à dégager compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 prises par les autorités sanitaires.

LE CONSEIL

- Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 notamment son article 4
- Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu l'arrêté en date du 16 mars 2020 déclenchant le plan de continuité d'activité (PCA) du CMP à compter du 16 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté du 29 octobre 2020 réactivant le plan de continuité d'activité (PCA) du CMP à compter du 29 octobre 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE

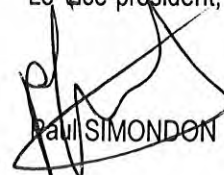
Article premier : Les frais facturés en cas de renouvellement par correspondance sont supprimés à compter du 16 mars 2020.

Article 2 : Le cours des intérêts pour les contrats inscrits à un rôle de vente aux enchères judiciaires à compter du 16 mars 2020 est suspendu pour une période correspondant au retard induit par la crise sanitaire sur le passage en vente de ces contrats.

Article 3 : Le cours des intérêts pour les contrats inscrits à un rôle de vente aux enchères judiciaires à compter du 29 octobre 2020 est suspendu pour une période correspondant au retard induit par la crise sanitaire sur le passage en vente de ces contrats.

Article 4 : Dans l'hypothèse où un client ferait état ou a fait état de ses difficultés à renouveler un contrat de prêt sur gage à distance compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et de la pandémie en cours ou bien s'il a fait état ou ferait état de difficultés à dégager et rembourser un contrat de prêt sur gage, les intérêts et pénalités de retard peuvent faire l'objet d'une remise gracieuse par le CMP.

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 69	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020 Service des collectivités locales et du contentieux
---	--

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL

- Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles L.514-1 et suivants, R.514-23 et suivants et D.514-1 et suivants ;
- Vu les articles L. 2312-1 , et L.1612-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2020-59 portant Débat d'Orientation Budgétaire du 22 octobre 2020 ;
- Vu le projet de budget primitif 2021 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE

Article premier : Le budget primitif pour l'année 2021 est adopté tel que retracé dans le **document annexé** à la présente délibération

Article 2 : Les crédits sont votés au niveau du chapitre en dépenses et en recettes, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Article 3 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 4 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gage (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS
Crédit municipal de Paris



BUDGET DE L'EXERCICE 2021

BUDGET PRIMITIF



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
Fonctionnement	23 964 170,85	25 319 552,00	25 092 372,00	Fonctionnement	32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00
02 : Dépenses imprévues	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	69 : Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
60 : Achats	218 386,10	236 600,00	222 050,00	70 : Produits des opérations de prêts	16 845 745,93	17 070 194,00	15 612 516,00
61 : Frais de personnel	8 370 416,24	8 909 427,00	9 092 384,00	71 : Subventions	315 084,29	346 000,00	322 500,00
62 : Impôts et taxes	1 099 540,77	1 209 067,00	1 315 008,00	73 : Charges récupérées (liées opérations bancaires)	4 529 214,88	4 749 417,00	4 875 047,00
63 : Travaux, fournisseurs et services extérieurs	4 601 637,53	5 042 562,00	5 309 241,00	76 : Produits accessoires	2 969 751,24	2 850 678,00	2 579 147,00
64 : Transports et déplacements	15 341,66	22 500,00	26 000,00	77 : Produits financiers	4 793 468,32	5 447 310,00	2 463 932,00
65 : Opérations sociales	542 794,01	513 549,00	819 701,00	78 : Reprises sur amortissements et provisions	1 769 574,59	106 390,00	805 012,00
66 : Frais divers de gestion	610 917,75	649 060,00	737 385,00	87 : Pertes et profils	1 436 130,00	260 000,00	112 000,00
67 : Frais financiers	2 307 858,41	2 092 303,00	1 471 049,00				
68 : Dotation aux amortissements et aux provisions	3 217 231,91	3 454 418,00	3 553 054,00				
69 : Impôts sur les bénéfices	1 510 199,79	2 000 000,00	1 400 000,00				
87 : Pertes et profils	1 469 846,68	190 066,00	146 500,00				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)	23 964 170,85	25 319 552,00	25 092 372,00	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)	32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	8 694 798,40	5 510 437,00	1 677 782,00				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

Emplois	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	Ressources	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	10 142 455,72	8 708 465,00	4 188 674,00
Investissement	22 224 518,47	5 123 056,00	6 041 755,00	Investissement	20 510 821,45	440 000,00	390 000,00
10 : Dotation	0,00	0,00	0,00	10 : Dotation	485 274,35	340 000,00	340 000,00
15 : Provisions Passif	0,00	0,00	0,00	11 : Réserves	0,00	0,00	0,00
16 : Emprunts P/ Investissements	20 000 000,00	0,00	0,00	15 : Provisions	0,00	0,00	0,00
20 : Immobilisations incorporelles	39 455,72	196 000,00	590 000,00	16 : Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
21 : Immobilisations corporelles	1 591 505,60	2 409 000,00	3 090 000,00	23 : Amortissements des immobilisations en cours	1 740,00	0,00	0,00
23 : Immobilisations en cours	568 625,63	2 380 000,00	2 251 000,00	26 : titres de participation	0,00	0,00	0,00
26 : Titres de participation et de filiales	17 952,99	22 038,00	50 000,00	27 : dépôts et cautionnements	20 023 807,10	100 000,00	50 000,00
27 : Dépôts et cautionnements	6 978,53	116 018,00	60 755,00	87 : Pertes et profils	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)	22 224 518,47	5 123 056,00	6 041 755,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	30 653 277,17	9 148 465,00	4 578 674,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	8 428 758,70	4 025 409,00		PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)			1 463 081,00

COMPTE DE RESULTAT

75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
02		Dépenses imprévues	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	69		Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
022	X	Dépenses Imprévues	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	699200	X	Produits - Fiscalisation des Bonis	0,00	0,00	0,00
60		Achats	218 386,10	236 600,00	222 050,00	70		Produits des opérations de prêts	16 845 745,93	17 070 194,00	15 612 516,00
602100	X	Fournitures de bureau	17 034,51	14 000,00	16 000,00	700000	X	Intérêts et droits sur gages corporels	14 392 493,17	14 600 076,00	13 112 463,00
602200	X	Produits alimentaires	119 584,56	115 000,00	104 000,00	700010	X	Intérêts sur vente de gages	582 577,12	583 689,00	555 051,00
602300	X	Fournitures informatiques	12 812,00	16 000,00	14 000,00	702000	X	Intérêts sur prêts aux fonctionnaires et	0,00	0,00	0,00
602400	X	Carburant	621,44	1 000,00	1 200,00	703000	X	Frais de dossier sur prêts	0,00	0,00	0,00
602500	X	Fournitures d'ateliers	19 472,61	15 000,00	13 000,00	705100	X	Intérêts de retard des prêts contentieux	0,00	0,00	0,00
602600	X	Fournitures d'entretiens	3 454,29	9 600,00	8 700,00	705200	X	Pénalités de retard des prêts contentieux	711 233,06	723 940,00	707 986,00
602800	X	Fournitures Diverses	45 406,69	66 000,00	65 150,00	705210	X	Pénalités de retard -vente	279 790,82	236 355,00	236 213,00
						707100	X	Droits sur adjudications	879 651,76	926 134,00	1 000 803,00
61		Frais de personnel	8 370 416,24	8 909 427,00	9 092 384,00	71		Subventions	315 084,29	346 000,00	322 500,00
612000	X	Rémunération du personnel	5 819 799,64	6 214 072,00	6 221 150,00	711000	X	Autres subventions	315 084,29	346 000,00	322 500,00
617100	X	U.R.S.S.A.F.	1 370 346,69	1 413 010,00	1 501 632,00	711100	X	Autres aides	0,00	0,00	0,00
617200	X	C.N.R.A.C.L.	491 185,97	577 052,00	501 227,00						
617210	X	R.A.F.P.	18 118,18	21 314,00	18 207,00						
617220	X	A.T.I.A.C.L.	7 130,00	8 217,00	7 181,00						
617230	X	C.N.R.A.C.L. PAT RETRO	45 785,68	0,00	0,00						
617300	X	I.R.C.A.N.T.E.C.	162 846,79	154 354,00	180 396,00						
617400	X	Mutuelle Santé	0,00	0,00	0,00						
617401	X	Prévoyance Maintien de Salaire	0,00	0,00	0,00						
617500	X	Pension Civile Personnel Détaché	199 771,77	194 700,00	168 121,00						
618100	X	Cotisation A.S.S.E.D.I.C Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00						
618200	X	Fonds de solidarité et 1% primes	0,00	0,00	0,00						
618300	X	Autres charges sociales	1 357,06	2 500,00	1 500,00						
619000	X	Autres frais de personnel	28 589,64	35 000,00	100 000,00						
619110	X	Frais de formation professionnelle	145 242,20	200 000,00	200 000,00						
619200	X	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00						
619220	X	Rémunération-Suivi personnel CMP-Banque	0,00	0,00	114 650,00						
619300	X	Chèques Restaurant	16 159,58	15 000,00	17 000,00						
619400	X	Remboursement RATP	52 073,90	59 208,00	44 320,00						
619600	X	Centre d'Actions Sociales	0,00	0,00	0,00						

COMPTES DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
619700	X	Frais Habillement du Personnel	12 009,14	15 000,00	17 000,00						
619800	X	CNP	0,00	0,00	0,00						
619900	X	proxima	0,00	0,00	0,00						
62		Impôts et taxes	1 099 540,77	1 209 067,00	1 315 008,00	73		Charges récupérées (liées opérations)	4 529 214,88	4 749 417,00	4 875 047,00
620000	X	Contribution Economique Territoriale	24 498,00	25 000,00	25 000,00	731000	X	Recouvrement de prestations sur prêts sur	1 998 363,52	2 023 715,00	1 903 943,00
620100	X	Taxe sur les salaires	580 862,00	629 995,00	627 766,00	731010	X	Droits de Garde - vente	79 278,89	79 307,00	75 533,00
620300	X	Taxe d'apprentissage	47 131,25	53 592,00	35 000,00	731020	X	Droits de garde Expertises	1 816,00	1 902,00	1 100,00
620800	X	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	731100	X	Recouvrement de prestations sur ventes de	1 779 505,97	1 800 817,00	2 085 007,00
624000	X	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	731200	X	Recouvrement de prestations sur CCART	457 450,28	588 750,00	598 086,00
624400	X	Vignette auto	0,00	0,00	0,00	731250	X	Pénalités de retard CCART	0,00	0,00	0,00
629100	X	Taxe sur véhicules de société	-250,00	0,00	0,00	731300	X	Brochures et publications	0,00	0,00	0,00
629200	X	Contribution des institutions financières	212 758,88	262 780,00	368 612,00	731400	X	Frais préparation vente	114 326,30	162 974,00	122 165,00
629800	X	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	731500	X	Frais de poinçon de garantie	0,00	0,00	0,00
629900	X	Autres impôts	28 511,64	29 300,00	49 630,00	731600	X	Entrée Galerie	0,00	0,00	0,00
629910	X	Droit de garantie	0,00	0,00	0,00	736000	X	Recouvrement de frais d'affranchissement	43 979,83	35 000,00	35 993,00
629920	X	Taxes foncières	41 211,00	41 300,00	42 000,00	738000	X	Recouvrement de frais de poursuites	0,00	0,00	0,00
629930	X	Taxes sur les bureaux	148 093,00	148 100,00	148 000,00	739000	X	Autres charges récupérées	0,00	0,00	0,00
629940	X	C3S	16 725,00	19 000,00	19 000,00	739100	X	Récupération de frais de garant	244,44	0,00	0,00
629950	X	Condammations pécuniaires	0,00	0,00	0,00	739200	X	Assurances CCART	54 249,65	56 952,00	53 220,00
						739900	X	Autres charges récupérables liés aux	0,00	0,00	0,00
63		Travaux, fournisseurs et services	4 601 637,53	5 042 562,00	5 309 241,00	76		Produits accessoires	2 969 751,24	2 850 678,00	2 579 147,00
630000	X	Location de matériel	31 335,32	26 800,00	66 040,00	763000	X	Locations d'immeubles	2 271 553,92	2 284 487,00	2 178 438,00
630100	X	Location de véhicules	7 101,92	6 700,00	6 700,00	763100	X	Location CMP-Banque	102 793,54	25 698,00	0,00
631000	X	Maintenance des matériels	238 948,19	279 200,00	331 810,00	765000	X	Locations diverses	240,00	24 000,00	0,00
631100	X	Réparation des matériels	8 540,27	22 400,00	22 000,00	769300	X	Autres charges récupérables (liées à des frais	93 349,49	151 000,00	104 300,00
631200	X	Entretien et Petits Travaux Batiments	1 488,03	2 000,00	0,00	769350	X	Récupération Charges Locatives	284 816,66	283 310,00	283 516,00
631300	X	Ménage	0,00	0,00	0,00	769400		AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00
631400	X	Interventions diverses	26 512,71	38 600,00	62 125,00	769500	X	Autres Charges récupérées-Personnel	0,00	0,00	0,00
631500	X	Entretien du téléphone	17 015,24	27 000,00	17 500,00	769800	X	Autres charges récupérables-CMP-Banque	27 330,68	7 458,00	0,00
631600	X	Entretien Sécurité	110 393,62	120 000,00	130 000,00	769810	X	Charges Personnels Récupérées	146 501,94	37 030,00	0,00
631700	X	Entretien des photocopieuses	30 769,35	29 200,00	26 000,00	769900	X	Autres charges récup	0,00	0,00	0,00
631800	X	Entretien de l'informatique	972 225,85	1 136 300,00	1 174 200,00	769901	X	Récupération téléphonie	25 049,04	20 000,00	0,00
633000	X	Petit matériel et outillage	66 427,66	99 200,00	73 400,00	769902	X	Récupération publications	0,00	0,00	0,00

COMPTES DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
634000	X	Electricité	111 997,14	112 000,00	135 000,00	769903	X	Produits sur conférences	0,00	0,00	0,00
634100	X	Eau et assainissement	37 052,15	40 000,00	40 000,00	769904	X	Récupération sur réalisation de gages	0,00	0,00	0,00
634200	X	Gaz	0,00	0,00	0,00	769905	X	Récupération des frais sur CCART	17 291,00	16 063,00	12 493,00
634300	X	Chauffage	165 865,76	179 000,00	170 000,00	769906	X	Récupération des frais sur Expertises	824,97	1 632,00	400,00
635000	X	Location d'immeuble et charges locatives	-300,00	10 000,00	2 000,00						
636100	X	Prestations de service liées à l'exploitation	0,00	0,00	0,00						
636200	X	Charges refacturées par CMP-Banque	80 108,67	18 109,00	0,00						
636300	X	Frais photos	18 640,25	29 500,00	56 500,00						
636400	X	Frais de déménagements	0,00	0,00	0,00						
636500	X	Prestation de service informatique	200 058,64	110 040,00	266 700,00						
636600	X	Gardiennage	399 186,44	360 000,00	380 000,00						
636700	X	Ménage	148 746,85	165 000,00	165 000,00						
636800	X	Autres prestations de service	323 029,55	496 000,00	458 160,00						
637000	X	Droit de priseée	900 260,89	926 863,00	881 000,00						
637100	X	Vacations des commissaires priseurs	0,00	0,00	0,00						
637110	X	Vacation Expertises	49,96	2 500,00	5 500,00						
637120	X	Vacation commissaires priseurs vente	33 595,98	42 000,00	52 000,00						
637200	X	Correspondants locaux	0,00	0,00	0,00						
637300	X	Honoraires Audit et Conseil	46 680,00	60 000,00	71 600,00						
637310	X	Honoraires avocats	79 976,90	132 000,00	95 000,00						
637320	X	Honoraires des commissaires aux comptes	114 489,12	116 280,00	118 606,00						
637330	X	Honoraires conseil en publicité	0,00	0,00	0,00						
637340	X	Honoraires des architectes	0,00	0,00	0,00						
637350	X	Frais de garantie	48 282,94	48 000,00	53 000,00						
638100	X	Assurance batiments	27 926,95	28 000,00	71 000,00						
638200	X	Assurances transports	737,62	750,00	700,00						
638300	X	Assurances responsabilité civile	17 320,98	17 500,00	17 600,00						
638500	X	Assurance multi-risques	0,00	0,00	0,00						
638800	X	Assurances globale de banques	237 104,99	255 720,00	256 100,00						
638900	X	Autres assurances	100 067,59	105 900,00	104 000,00						
64		Transports et déplacements	15 341,66	22 500,00	26 000,00	77		Produits financiers	4 793 468,32	5 447 310,00	2 463 932,00
640000	X	Transport du personnel	0,00	0,00	0,00	770029	X	boni de TUP	0,00	0,00	0,00
641000	X	Voyages et déplacements	11 849,66	19 500,00	20 000,00	770100	X	Intérêts - titres de placement	0,00	0,00	0,00
642000	X	Transports de fonds	0,00	0,00	3 000,00	770110	X	Intérêts Neu CP	1 583 195,25	1 169 818,00	1 684 745,00

COMPTE DE RESULTAT

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
644000	X	Transports de gages	0,00	0,00	0,00	770129	X	Intérêts FCT	0,00	0,00	21 674,00
647000	X	Frêts et transports administratifs	3 492,00	3 000,00	3 000,00	770130	X	Intérêts Neu MTN ACQUIS	0,00	0,00	0,00
						770200	X	Etalement primes - titres de placement	0,00	0,00	0,00
						770400	X	Plus values sur titres de placements et	0,00	0,00	0,00
						770500	X	Revenus des titres de participation	0,00	0,00	0,00
						771000	X	intérêts-prêt blanc au jour le jour	0,00	0,00	0,00
						771110	X	Intérêts-prêt blanc à terme banques inscrites	0,00	0,00	0,00
						771130	X	intérêts-prêt blanc à terme sociétés	0,00	0,00	0,00
						773000	X	Intérêts des fonds placés au Trésor	0,00	0,00	0,00
						773100	X	Intérêts des dépôts à terme	257 200,00	176 793,00	340 926,00
						773101	X	ICNE des CAT Autres Ets	-53 752,94	0,00	0,00
						773200	X	Intérêts sur compte ordinaire	26 751,59	23 564,00	10 000,00
						773300	X	Intérêts Livrets d'Epargne	530 147,96	578 035,00	109 987,00
						773400	X	Bon de caisse - Bon d'épargne	5 196,45	0,00	0,00
						779100	X	Commissions des opérations sur titres	0,00	0,00	0,00
						779200	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00
						779401	X	Produits divers sur opération sur titre SWAP	0,00	125 000,00	125 000,00
						779500	X	Produits sur engagements de financement en	0,00	3 090 000,00	0,00
						779600	X	Gain de Change	150,18	500,00	500,00
						779900	X	Produits financiers divers	0,00	171 100,00	171 100,00
						779909	X	Intérêts-prêts CMP-Banque	468 493,16	112 500,00	0,00
						779910	X	Intérêts Prêts Subordonnés	1 976 086,67	0,00	0,00
						779950	X	Produit cession immo	0,00	0,00	0,00
65		Opérations sociales	542 794,01	513 549,00	819 701,00	78		Reprises sur amortissements et	1 769 574,59	106 390,00	805 012,00
650000	X	Dégagements gratuits	75 359,33	0,00	318 032,00	781000		Reprises sur amortissements des	0,00	0,00	0,00
651000	X	Cotisation Aide Sociale	65 834,92	70 000,00	76 500,00	784000		Reprises des provisions sur immobilisations	0,00	0,00	0,00
651100	X	BONIFICATION INTERETS	24 337,16	21 000,00	15 000,00	785100		Reprises des provisions utilisées pour	3 140,60	5 000,00	5 000,00
652000	X	Subventions versées	377 262,60	422 549,00	410 169,00	785110		Reprises des provisions non utilisées pour	266 433,99	101 390,00	112 000,00
						785400		Reprise Provisions Congés à Payer	0,00	0,00	0,00
						785500		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	688 012,00
						785510		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
						786400		Reprises sur autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
						786500		Reprises des fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						786700		Reprises des provisions pour dépréciation	1 500 000,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
						786720		Reprises des autres provisions	0,00	0,00	0,00
						787600	X	reprise sur deprecations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
						789000		Reprises des provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
66		Frais divers de gestion	610 917,75	649 060,00	737 385,00	87		Pertes et profils	1 436 130,00	260 000,00	112 000,00
660000	X	Publicité	144 153,51	173 000,00	206 500,00	873000	X	Produits imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
660050	X	Publicité digitale	24 756,66	55 000,00	45 500,00	873100	X	Reprises Sur Résultats Antérieurs	0,00	0,00	0,00
660100	X	Annonces Légales	32 793,57	45 000,00	45 000,00	875010	X	Plus values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
660200	X	Frais de publication-divers	2 784,00	3 500,00	3 000,00	875100	X	Plus values sur réalisations de gages	0,00	0,00	0,00
661000	X	Missions	48 775,43	1 500,00	1 500,00	875300	X	Mandats annulés sur exercices précédents	61 538,96	10 000,00	15 000,00
661010	X	Réception	6 879,85	15 000,00	14 000,00	875500	X	Recouvrements après admission en	0,00	0,00	0,00
662000	X	Imprimés administratifs	21 144,80	24 000,00	22 000,00	875900	X	Produits exceptionnels	1 374 591,04	250 000,00	97 000,00
663000	X	Documentation générale	39 650,72	49 800,00	50 100,00						
664000	X	Affranchissement	169 592,92	140 000,00	155 000,00						
664100	X	Frais de télécommunication	52 087,64	81 000,00	134 000,00						
665000	X	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 000,00	1 750,00						
667300	X	Cotisation à la conférence permanente	19 687,00	19 700,00	20 000,00						
667400	X	Cotisation Union Régionale	0,00	0,00	0,00						
667500	X	Cotisation diverse	10 063,65	17 060,00	15 435,00						
668100	X	Redevance pour logiciel , licences	18 870,00	23 000,00	23 000,00						
668200	X	Autres frais divers de gestion	0,00	0,00	0,00						
669200	X	Dépenses imprévues - Services extérieurs	0,00	0,00	0,00						
669400	X	Dépenses imprévues	19 678,00	500,00	600,00						
67		Frais financiers	2 307 858,41	2 092 303,00	1 471 049,00						
671000	X	Intérêts Prêt Ville de Paris Zadkine	0,00	0,00	0,00						
671010	X	Intérêts D.A.T. Clients	530 384,51	567 046,00	400 000,00						
672010	X	Intérêts C.S.L. Clients	589 883,55	698 623,00	163 908,00						
672011	X	Intérêts Epargne Partage	19 227,82	34 871,00	109 000,00						
674000	X	Intérêts des avances affectées	0,00	0,00	0,00						
674100	X	Intérêts des autres avances	0,00	0,00	0,00						
674900	X	Autres pertes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
675000	X	Intérêts des emprunts pour investissement -	0,00	0,00	0,00						
676000	X	Intérêts des emprunts au jour le jour -	0,00	0,00	0,00						
676100	X	Intérêts Emprunts blancs à terme	468 493,15	0,00	0,00						

COMPTES DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
676400	X	Intérêts des valeurs données en pension au	0,00	0,00	0,00						
676500	X	Intérêts des valeurs données en pension à	0,00	0,00	0,00						
676810	X	Frais d'émission d'emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00						
677000	X	Intérêts compte ordinaire organisme	505,95	45 900,00	45 448,00						
677100	X	Intérêts des comptes de dépôts - B.D.F. et	397,98	750,00	750,00						
677200	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0,00	0,00	0,00						
678000	X	Emprunt subordonné à terme	0,00	0,00	0,00						
679201	X	Intérêts Neu MTN-Banques inscrites	444 513,89	330 417,00	329 514,00						
679202	X	Intérêts CDN clientèle non financière	0,00	0,00	0,00						
679203	X	Intérêts CDN FCP	0,00	0,00	0,00						
679204	X	Intérêts BMTN-FCP	0,00	0,00	0,00						
679205	X	Intérêts CDN-Banques inscrites	0,00	0,00	0,00						
679206	X	Intérêts Neu CP précomptés	0,00	0,00	0,00						
679300	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00						
679301	X	Commissions sur comptes ordinaires	192,36	0,00	0,00						
679302	X	Frais de courtage	57 151,68	67 508,00	62 223,00						
679401	X	Charges diverses sur opération sur titre	0,00	125 000,00	125 000,00						
679402	X	Pertes sur rendement effectif obligations	26 596,17	24 432,00	10 000,00						
679420	X	Commissions sur moyens de paiement	37 843,09	40 800,00	67 500,00						
679430	X	Commissions sur opérations d'exploitation	92 297,96	108 000,00	140 000,00						
679440	X	Frais de tenue de compte	88,61	700,00	700,00						
679450	X	Frais conservation	37 610,04	43 756,00	12 506,00						
679460	X	Autres prestations de services financiers	2 297,27	3 500,00	3 500,00						
679600	X	Pertes de change	122,38	500,00	500,00						
679680	X	Charges sur autres engagements reçus	0,00	0,00	0,00						
679709	X	Intérêts Emprunts CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
679750	X	Charges diverses d'exploitation non	0,00	0,00	0,00						
679751	X	Intérêts Moratoires	252,00	500,00	500,00						
68		Dotation aux amortissements et aux	3 217 231,91	3 454 418,00	3 553 054,00						
681010		Dotation aux amortissements des frais	41,42	0,00	3 991,00						
681020		Dotation aux amortissements des frais	0,00	0,00	0,00						
681100		Dotation aux amortissements des logiciels	390 383,22	449 119,00	542 150,00						
681200		Dotation aux amortissements des	2 199 874,82	2 121 494,00	2 066 203,00						
681400		Dotation aux amortissements du mobilier et	20 935,49	47 791,00	68 196,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
681410		Dotation aux amortissements du matériel	286 167,23	340 464,00	300 600,00						
681500		Dotation aux amortissements du matériel de	0,00	0,00	0,00						
681600		Dotation aux amortissements d'autres	36 312,96	75 550,00	64 764,00						
681610		Dotation aux amortissements des	0,00	0,00	0,00						
681700		Dotation aux amortissements des matériels	0,00	0,00	0,00						
684000		Dotation aux provisions des terrains	0,00	0,00	0,00						
684300		Dotation aux provisions des	0,00	0,00	0,00						
685000		Dotation aux provisions des créances	0,00	0,00	0,00						
685100		Dotation aux provisions des créances	259 887,47	270 000,00	270 000,00						
685200		Dotation aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00						
685400		Provision Congés à Payer	23 629,30	0,00	0,00						
685500		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
685600		Dotation aux provisions hors exploitation	0,00	0,00	0,00						
685700		Dotation aux provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00						
685800		Dotation au fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00						
686200		Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00						
686400		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
686600		Dotation aux provisions pour grosses	0,00	0,00	0,00						
686651	X	Dotation provisions dépréciation titres de	0,00	150 000,00	237 150,00						
686700	X	Provisions Pour dépréciation des Immo	0,00	0,00	0,00						
69		Impôts sur les bénéfices	1 510 199,79	2 000 000,00	1 400 000,00						
690000	X	Impôt sur les bénéfices	1 854 374,00	2 000 000,00	1 400 000,00						
699100	X	Report en arrière des déficits	20 410,00	0,00	0,00						
699200	X	Produits - Fiscalisation des bonis	-218 021,80	0,00	0,00						
699300	X	C.I.C.E.	703,59	0,00	0,00						
699400	X	Crédit Impôt Mécénat	-147 266,00	0,00	0,00						
87		Pertes et profils	1 469 846,68	190 066,00	146 500,00						
872000	X	Charges imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00						
874010	X	Moins values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00						
874100	X	Perte capital sur ventes réalisées	26 379,92	31 000,00	31 000,00						
874110	X	Perte Intérêt sur ventes réalisées	0,00	0,00	0,00						
874120	X	Perte Diverse sur Ventes réalisées	1 529,50	3 500,00	3 500,00						
874300	X	Titres annulés sur exercices précédents	30 251,76	37 000,00	32 000,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Produits	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
874500	X	Indemnités pour gages perdus ou détériorés	22 061,30	30 000,00	30 000,00						
874600	X	Créances irrécouvrables couvertes par des	1 140,60	15 000,00	5 000,00						
874610	X	Créances irrécouvrables non couvertes par	34,09	15 066,00	5 000,00						
874900	X	Autres pertes exceptionnelles	1 388 449,51	58 500,00	40 000,00						
876000	X	Différence + transfert investissement	0,00	0,00	0,00						
Total des charges			23 964 170,85	25 319 552,00	25 092 372,00	Total des produits			32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00
Excédent de l'exercice			8 694 798,40	5 510 437,00	1 677 782,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes			32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00
Totaux égaux en dépenses et en recettes			32 658 969,25	30 829 989,00	26 770 154,00	Total des produits 'encaissables' (b)			30 889 394,66	30 723 599,00	25 965 142,00
Total des charges 'décaissables' (a)			20 746 938,94	22 015 134,00	21 776 468,00						
Capacité d'autofinancement (b) - (a)			10 142 455,72	8 708 465,00	4 188 674,00						

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2021

	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	8 694 798,40	5 510 437,00	1 677 782,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'établissement (Compte 681010)	41,42	0,00	3 991,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'émission (Compte 681020)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des logiciels (Compte 681100)	390 383,22	449 119,00	542 150,00
+ Dotation aux amortissements des constructions (Compte 681200)	2 199 874,82	2 121 494,00	2 066 203,00
+ Dotation aux amortissements du mobilier et matériel de burea (Compte 681400)	20 935,49	47 791,00	68 196,00
+ Dotation aux amortissements du matériel informatique (Compte 681410)	286 167,23	340 464,00	300 600,00
+ Dotation aux amortissements du matériel de transport (Compte 681500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements d'autres immobilisations (Compte 681600)	36 312,96	75 550,00	64 764,00
+ Dotation aux amortissements des immobilisations des concessi (Compte 681610)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des matériels donnés en location (Compte 681700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des terrains (Compte 684000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des immobilisations en cours (Compte 684300)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2021

	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Etablissements) (Compte 685000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Clientèle) (Compte 685100)	259 887,47	270 000,00	270 000,00
+ Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de plac (Compte 685200)	0,00	0,00	0,00
+ Provision Congés à Payer (Compte 685400)	23 629,30	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions d'exploitation (Compte 685500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions hors exploitation (Compte 685600)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions de propre assureur (Compte 685700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Compte 685800)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements exceptionnels (Compte 686200)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions réglementées (Compte 686400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions pour grosses réparations (Compte 686600)	0,00	0,00	0,00
- AUTRES CHARGES RECUPERABLES-IMPOTS (Compte 769400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements des immobilisations (Compte 781000)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2021

	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
- Reprises des provisions sur immobilisations (Compte 784000)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions utilisées pour créances douteuses - (Compte 785100)	3 140,60	5 000,00	5 000,00
- Reprises des provisions non utilisées pour créances douteuse (Compte 785110)	266 433,99	101 390,00	112 000,00
- Reprise Provisions Congés à Payer (Compte 785400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation (Compte 785500)	0,00	0,00	688 012,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation non utilisées (Compte 785510)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur autres provisions réglementées (Compte 786400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des fonds pour risques bancaires généraux (Compte 786500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisation (Compte 786700)	1 500 000,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions exceptionnelles (Compte 786720)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour impôts (Compte 789000)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	10 142 455,72	8 708 465,00	4 188 674,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
-	X	Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	-	X	Capacité d'autofinancement	10 142 455,72	8 708 465,00	4 188 674,00
10		Dotation	0,00	0,00	0,00	10		Dotation	485 274,35	340 000,00	340 000,00
105100	X	Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	105000	X	Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
						105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés (financement PSVP)	0,00	0,00	0,00
						105200	X	Bonis capitalisés	485 274,35	340 000,00	340 000,00
						106000	X	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
12		Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	11		Réserves	0,00	0,00	0,00
120000		Report à nouveau créateur	0,00	0,00	0,00	113000	X	plus value cession actifs	0,00	0,00	0,00
						118000		Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
15		Provisions Passif	3 437,50	1 618 000,00	2 301 012,00	15		Provisions	1 150,00	0,00	0,00
155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	3 437,50	5 000,00	0,00	153000		Provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00
155500		Provisions Opérations Bancaires	0,00	0,00	688 012,00	155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	1 150,00	0,00	0,00
155510		Provisions pour litiges	0,00	1 613 000,00	1 613 000,00	155500		Provisions Opér. Bancaires	0,00	0,00	0,00
157000	X	Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	155510	X	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00	156300		Provisions pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
159000	X	Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00	156500		Autres provisions	0,00	0,00	0,00
						157000		Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00
						158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00
						159000		Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts P/ Investissements	20 000 000,00	0,00	0,00	16		Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
165000	X	dépôts de garantie	0,00	0,00	0,00	169000	X	Emprunts pour investissement - Crédit local	0,00	0,00	0,00
169300	X	Emprunts autres établissements de Crédit	20 000 000,00	0,00	0,00	169300	X	Emprunts Autres Etablissement de Crédit	0,00	0,00	0,00
169310	X	TCN Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	169310	X	TCN AUTRES ETS	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	39 455,72	196 000,00	590 000,00	20		Amortissements des immobilisations	390 424,64	449 119,00	546 141,00
201300	X	Etudes	2 160,00	26 000,00	50 000,00	201830		Amortissements des frais d'établissement et	41,42	0,00	3 991,00
201301	X	Frais d'établissement et d'études	0,00	0,00	0,00	201831		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00
201302	X	Frais établissement CCART	0,00	0,00	0,00	201832		Amortissement.Frais etablissement.CCART	0,00	0,00	0,00
203000	X	Logiciels	37 295,72	170 000,00	540 000,00	203800		Amortissements des logiciels	390 383,22	449 119,00	542 150,00
203002	X	Logiciels CCART	0,00	0,00	0,00	203802		Amortissement logiciel CCART	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
204000		Droit au bail	0,00	0,00	0,00	204900		Provisions pour dépréciation de droit au bail	0,00	0,00	0,00
208000	X	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	208900		Provisions pour dépréciation des autres	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	1 591 505,60	2 409 000,00	3 090 000,00	21		Amortissements des immobilisations	2 543 290,50	2 585 299,00	2 499 761,00
210001		Terrains Francs Bourgeois	0,00	0,00	0,00	210900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
210002	X	Terrains Corbeil	0,00	0,00	0,00	211900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
212301	X	Immeubles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	212831		Amortissements des immeubles	672 738,25	672 738,00	672 738,00
212302	X	Construction Corbeil	0,00	0,00	0,00	212832		Amortissement des constructions reprises	6 748,49	6 822,00	0,00
212400	X	Bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00	212840		Amortissement des bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00
214000	X	Matériel hors informatique	56 100,01	283 000,00	250 000,00	214000		Matériel hors informatique	0,00	0,00	0,00
214002	X	Matériel non informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214100		Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
214100	X	Matériel informatique	196 663,73	440 000,00	380 000,00	214800		Amortissements du matériel hors	36 312,96	75 550,00	64 763,00
214102	X	Matériel informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214802		Amortissement matériel non informatique	0,00	0,00	0,00
214800	X	Amortissements du matériel hors	0,00	0,00	0,00	214810		Amortissements du matériel informatique	286 167,23	340 464,00	300 600,00
214810	X	Amortissements du matériel informatique	0,00	0,00	0,00	214812		Amortissement matériel informatique	0,00	0,00	0,00
215000	X	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	215800		Amortissements du matériel de transport	0,00	0,00	0,00
216000	X	Mobilier et matériel de bureau	64 138,66	250 000,00	455 000,00	216000		Mobilier et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00
216002	X	Matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00	216200		Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00
216200	X	Agencements et installations - Bâtiments	1 274 603,20	1 436 000,00	2 005 000,00	216290		Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00
216202	X	Agencement CCART	0,00	0,00	0,00	216800		Amortissements du mobilier et matériel de	20 935,49	47 791,00	68 196,00
216240	X	Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	216802		Amortissement matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00
216270	X	Agencements et installations - Immeuble de	0,00	0,00	0,00	216820		Amortissements des agencements et	1 520 388,08	1 441 934,00	1 393 464,00
216290	X	Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00	216822		amort.agencement CCART	0,00	0,00	0,00
216300	X	Immobilisations des concessionnaires	0,00	0,00	0,00	216830		Amortissements des immobilisations des	0,00	0,00	0,00
						216840		Amortissements des agencements et	0,00	0,00	0,00
						216870		Amortissement des agencements - Immeuble	0,00	0,00	0,00
						216871		Amortissements agencements et	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	568 625,63	2 380 000,00	2 251 000,00	23		Amortissements des immobilisations en	1 740,00	0,00	0,00
230000	X	Immobilisations corporelles en cours	148 823,41	1 590 000,00	1 170 000,00	237000	X	Reprise avance immo incorporelles	1 740,00	0,00	0,00
230100	X	Immobilisations incorporelles en cours	419 802,22	790 000,00	1 081 000,00	238000		AVANCE SUR IMMO	0,00	0,00	0,00
237000	X	Avances sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	239000		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
238000	X	Avances sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	239100		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
26		Titres de participation et de filiales	17 952,99	22 038,00	50 000,00	26		titres de participation	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

N° des postes	Chg Dec	Emplois	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	Réalisé 2019	BP 2020	BP 2021
261100	X	certificats d'associés	17 952,99	7 038,00	50 000,00	261120	X	Prise de Participation SEM	0,00	0,00	0,00
261121	X	Prises de participation dans le capital de	0,00	0,00	0,00	261122	X	Prise part. stés fin	0,00	0,00	0,00
261122	X	Prises de participation dans des sociétés	0,00	15 000,00	0,00	261912		Provisions pour dépréciation des titres non	0,00	0,00	0,00
261130	X	Prise de participation dans SAS Cartes	0,00	0,00	0,00	261913		Provisions pour dépréciation des titres	0,00	0,00	0,00
262210	X	Participation CMP-Banque	0,00	0,00	0,00	262210	X	Participation CMP-BANQUE	0,00	0,00	0,00
27		Dépôts et cautionnements	6 978,53	116 018,00	60 755,00	27		dépôts et cautionnements	20 031 255,98	100 000,00	50 000,00
270000	X	Dépôts versés auprès d'établissements de	0,00	0,00	0,00	270100	X	Autres dépôts versés	16 407,10	0,00	0,00
270100	X	Autres dépôts versés	0,00	10 100,00	8 066,00	270110		Certificats d'associations	7 448,88	0,00	0,00
270110	X	FGDR certificat d'association	0,00	918,00	2 689,00	272100	X	Titres d'investissement obligations cotées	0,00	0,00	0,00
270200	X	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	1 628,53	5 000,00	0,00	274800	X	Prêts Autres Prêts	20 000 000,00	0,00	0,00
272100	X	Titres investissements obligations cotées	0,00	0,00	0,00	275000	X	Cautionnements versés	7 400,00	100 000,00	50 000,00
274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	276820	X	Intérêts sur titres	0,00	0,00	0,00
274810	X	Prêts subordonnés à terme	0,00	0,00	0,00	279000		Provisions pour dépréciation des dépôts et	0,00	0,00	0,00
275000	X	Cautionnements versés	5 350,00	100 000,00	50 000,00						
276820	X	Créances rattachées Titres Investissements	0,00	0,00	0,00						
278000	X	Créances douteuses sur dépôts et	0,00	0,00	0,00						
						87		Pertes et profils	0,00	0,00	0,00
						875000	X	Plus value sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
						876000	X	différence positive transfert invest	0,00	0,00	0,00
Total des emplois			22 227 955,97	6 741 056,00	8 342 767,00	Total des ressources			33 595 591,19	12 182 883,00	7 624 576,00
Total des emplois 'décaissables' (5)			22 224 518,47	5 123 056,00	6 041 755,00	Total des ressources 'encaissables' (6)			30 653 277,17	9 148 465,00	4 578 674,00
Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)			8 428 758,70	4 025 409,00		Prélèvement au fonds de roulement (8)=(5)-(6)					1 463 081,00

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

BUDGET DEVELOPPE

DELIBERATION

N° 2020 - 70

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 3 décembre 2020

BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2**LE CONSEIL,**

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article R.514-23 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 ;
- Vu la délibération n°2019-57 relative au budget primitif 2020 ;
- Vu la délibération n°20-02 relative à la décision modificative n°1 au budget primitif 2020 ;
- Vu l'arrêté N°20 du Directeur général ;
- Vu la décision du 02/07/2020 du Directeur général ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le budget pour l'année 2020 est modifié et arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de la section
Fonctionnement	26 675 254 €	30 728 001 €	4 052 747 €
Investissement	7 487 068 €	7 527 165 €	40 097 €

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES					
Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2020 suite DM n°1, arrêté et décision DG	DM n°2	BP 2020 suite DM n°2
002	Dépenses imprévues	1 000 000			-
60	Achats	236 000	236 000		236 000
61	Frais de personnel	8 909 427	9 054 079		9 054 079
62	Impôts et taxes	1 209 067	1 209 067	30 000	1 239 067
63	Travaux, fournitures et services	5 042 562	5 180 562		5 180 562
64	Transports et déplacements	22 500	26 500		26 500
65	Opérations sociales	513 549	1 523 549	630 000	2 153 549
66	Frais divers de gestion	649 060	685 060		685 060
67	Frais financiers	2 092 303	2 117 803		2 117 803
68	Dotations amortissements et provisions	3 454 418	3 641 568	265 000	3 906 568
69	Impôt sur les sociétés	2 000 000	1 886 000		1 886 000
87	Pertes et profits	190 066	190 066		190 066
SOUS-TOTAL		25 318 952	25 750 254	925 000	26 675 254
Excédent de fonctionnement		5 511 037	4 977 747	- 925 000	4 052 747
TOTAL		30 829 989	30 728 001	-	30 728 001

PRODUITS					
Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2020 suite DM n°1, arrêté et décision DG	DM n°2	BP 2020 suite DM n°2
70	Produits des prêts	17 070 194	17 070 194		17 070 194
71	Subventions	346 000	346 000		346 000
73	Charges récupérées	4 749 417	4 749 417		4 749 417
76	Produits accessoires	2 850 678	2 850 678		2 850 678
77	Produits financiers	5 447 310	4 657 310		4 657 310
78	Reprises amort./provisions	106 390	794 402		794 402
87	Pertes et profits	260 000	260 000		260 000
TOTAL		30 829 989	30 728 001	-	30 728 001

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES					
Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2020 suite DM n°1, arrêté et décision DG	DM n°2	BP 2020 suite DM n°2
10	Dotation				-
11	Réserves			10 000	10 000
12	Report à nouveau				-
15	Provisions	1 618 000	2 306 012		2 306 012
16	Emprunts pour investissement				-
20	Immobilisations incorporelles	196 000	196 000		196 000
21	Immobilisations corporelles	2 409 000	2 409 000		2 409 000
23	Immobilisations en cours	2 380 000	2 380 000		2 380 000
26	Titres de participation	22 038	22 038	48 000	70 038
27	Dépôts et cautionnements	116 018	116 018		116 018
SOUS TOTAL		6 741 056	7 429 068	58 000	7 487 068
Excédent/Déficit d'investissement		2 244 399	1 023 097	- 983 000	40 097
TOTAL		8 985 455	8 452 165	- 925 000	7 527 165

PRODUITS					
Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2020 suite DM n°1, arrêté et décision DG	DM n°2	BP 2020 suite DM n°2
10	Dotations	340 000	340 000		340 000
11	Réserves				-
15	Provisions				-
16	Emprunts pour investissement				-
20	Amortissements immobilisations incorporelles	449 119	449 119		449 119
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 585 299	2 585 299		2 585 299
23	Reprises avances				-
26	Provision pour dépréciation				-
27	Dépôts et cautionnements	100 000	100 000		100 000
SOUS TOTAL		3 474 418	3 474 418		3 474 418
Excédent de fonctionnement		5 511 037	4 977 747	- 925 000	4 052 747
TOTAL		8 985 455	8 452 165	- 925 000	7 527 165

Article 2 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le Directeur Général de Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gages (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois

75004 PARIS
Crédit municipal de Paris



Date visa : 01/12/2020



BUDGET DE L'EXERCICE 2020

BUDGET RECTIFICATIF N°2

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Date visa : 01/12/2020

Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
Fonctionnement	25 750 854,00	925 000,00	26 675 854,00	Fonctionnement	30 728 001,00	0,00	30 728 001,00
02 : Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	69 : Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
60 : Achats	236 600,00	0,00	236 600,00	70 : Produits des opérations de prêts	17 070 194,00	0,00	17 070 194,00
61 : Frais de personnel	9 054 079,00	0,00	9 054 079,00	71 : Subventions	346 000,00	0,00	346 000,00
62 : Impôts et taxes	1 209 067,00	30 000,00	1 239 067,00	73 : Charges récupérées (liées opérations bancaires)	4 749 417,00	0,00	4 749 417,00
63 : Travaux, fournisseurs et services extérieurs	5 180 562,00	0,00	5 180 562,00	76 : Produits accessoires	2 850 678,00	0,00	2 850 678,00
64 : Transports et déplacements	22 500,00	0,00	22 500,00	77 : Produits financiers	4 657 310,00	0,00	4 657 310,00
65 : Opérations sociales	513 549,00	630 000,00	1 143 549,00	78 : Reprises sur amortissements et provisions	794 402,00	0,00	794 402,00
66 : Frais divers de gestion	685 060,00	0,00	685 060,00	87 : Pertes et profits	260 000,00	0,00	260 000,00
67 : Frais financiers	2 117 803,00	0,00	2 117 803,00				
68 : Dotation aux amortissements et aux provisions	3 541 568,00	265 000,00	3 806 568,00				
69 : Impôts sur les bénéfices	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00				
87 : Pertes et profits	190 066,00	0,00	190 066,00				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)	25 750 854,00	925 000,00	26 675 854,00	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)	30 728 001,00	0,00	30 728 001,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	4 977 147,00		4 052 147,00	RESULTAT PREVISIONNEL : Perte (4) = (1) - (2)		925 000,00	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	30 728 001,00	925 000,00	30 728 001,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	30 728 001,00	925 000,00	30 728 001,00



TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGÉ

Date visa : 01/12/2020

Emplois	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	Ressources	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
Insuffisance d'autofinancement	0,00	660 000,00	0,00	Capacité d'autofinancement	7 487 163,00	0,00	6 827 163,00
Investissement	5 123 056,00	48 000,00	5 171 056,00	Investissement	440 000,00	0,00	440 000,00
10 : Dotation	0,00	0,00	0,00	10 : Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
15 : Provisions Passif	0,00	0,00	0,00	11 : Réserves	0,00	0,00	0,00
16 : Emprunts P/ Investissements	0,00	0,00	0,00	15 : Provisions	0,00	0,00	0,00
20 : Immobilisations incorporelles	196 000,00	0,00	196 000,00	16 : Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
21 : Immobilisations corporelles	2 409 000,00	0,00	2 409 000,00	23 : Amortissements des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 : Immobilisations en cours	2 380 000,00	0,00	2 380 000,00	26 : titres de participation	0,00	0,00	0,00
26 : Titres de participation et de filiales	22 038,00	48 000,00	70 038,00	27 : dépôts et cautionnements	100 000,00	0,00	100 000,00
27 : Dépôts et cautionnements	116 018,00	0,00	116 018,00	87 : Pertes et profils	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)	5 123 056,00	708 000,00	5 171 056,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	7 927 163,00	0,00	7 267 163,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	2 804 107,00		2 096 107,00	PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)		708 000,00	

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Desc	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
02	X	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	69		Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses Imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	69200	X	Produits - Fiscalisation des Bonis	0,00	0,00	0,00
60		Achats	236 600,00	0,00	236 600,00	70		Produits des opérations de prêts	17 070 194,00	0,00	17 070 194,00
602100	X	Fournitures de bureau	16 500,00	0,00	16 500,00	700000	X	Intérêts et droits sur gages corporels	14 600 076,00	0,00	14 600 076,00
602200	X	Produits alimentaires	100 000,00	0,00	100 000,00	700010	X	Intérêts sur vente de gages	583 689,00	0,00	583 689,00
602300	X	Fournitures informatiques	16 000,00	0,00	16 000,00	702000	X	Intérêts sur prêts aux fonctionnaires et	0,00	0,00	0,00
602400	X	Carburant	1 200,00	0,00	1 200,00	703000	X	Frais de dossier sur prêts	0,00	0,00	0,00
602500	X	Fournitures d'ateliers	12 400,00	0,00	12 400,00	705100	X	Intérêts de retard des prêts contentieux	0,00	0,00	0,00
602600	X	Fournitures d'entretiens	8 400,00	0,00	8 400,00	705200	X	Pénalités de retard des prêts contentieux	723 940,00	0,00	723 940,00
602800	X	Fournitures Diverses	82 100,00	0,00	82 100,00	705210	X	Pénalités de retard - vente	236 355,00	0,00	236 355,00
						707100	X	Droits sur adjudications	926 134,00	0,00	926 134,00
61		Frais de personnel	9 054 079,00	0,00	9 054 079,00	71		Subventions	346 000,00	0,00	346 000,00
612000	X	Rémunération du personnel	6 194 072,00	0,00	6 194 072,00	711000	X	Autres subventions	346 000,00	0,00	346 000,00
617100	X	U.R.S.S.A.F.	1 413 010,00	0,00	1 413 010,00	711100	X	Autres aides	0,00	0,00	0,00
617200	X	C.N.R.A.C.L.	577 052,00	0,00	577 052,00						
617210	X	R.A.F.P.	21 314,00	0,00	21 314,00						
617220	X	A.T.I.A.C.L.	8 217,00	0,00	8 217,00						
617230	X	C.N.R.A.C.L. PAT RETRO	0,00	0,00	0,00						
617300	X	I.R.C.A.N.T.E.C.	174 354,00	0,00	174 354,00						
617400	X	Mutuelle Santé	0,00	0,00	0,00						
617401	X	Prévoyance Maintien de Salaire	0,00	0,00	0,00						
617500	X	Pension Civile Personnel Détaché	194 700,00	0,00	194 700,00						
618100	X	Cotisation A.S.S.E.D.I.C Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00						
618200	X	Fonds de solidarité et 1% primes	0,00	0,00	0,00						
618300	X	Autres charges sociales	2 500,00	0,00	2 500,00						
619000	X	Autres frais de personnel	35 000,00	0,00	35 000,00						
619110	X	Frais de formation professionnelle	200 000,00	0,00	200 000,00						
619200	X	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00						
619220	X	Rémunération-Suivi personnel CMP-Banque	144 652,00	0,00	144 652,00						
619300	X	Cheques Restaurant	15 000,00	0,00	15 000,00						
619400	X	Remboursement RATP	59 208,00	0,00	59 208,00						
619600	X	Centre d'Actions Sociales	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

Date visa : 01/12/2020

N° des postes	Chg/Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pct Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
619700	X	Frais Habillemeent du Personnel	15 000,00	0,00	15 000,00						
619800	X	CNP	0,00	0,00	0,00						
619900	X	proxima	0,00	0,00	0,00						
62		Impôts et taxes	1 209 067,00	30 000,00	1 239 067,00	73		Charges récupérées (liées opérations)	4 749 417,00	0,00	4 749 417,00
620000	X	Contribution Economique Territoriale	25 000,00	0,00	25 000,00	731000	X	Recouvrement de prestations sur prêts sur	2 023 715,00	0,00	2 023 715,00
620100	X	Taxe sur les salaires	629 995,00	0,00	629 995,00	731010	X	Droits de Garde - vente	79 307,00	0,00	79 307,00
620300	X	Taxe d'apprentissage	53 592,00	0,00	53 592,00	731020	X	Droits de garde Expertises	1 902,00	0,00	1 902,00
620800	X	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	731100	X	Recouvrement de prestations sur ventes de	1 800 817,00	0,00	1 800 817,00
624000	X	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	731200	X	Recouvrement de prestations sur CCART	588 750,00	0,00	588 750,00
624400	X	Vignette auto	0,00	0,00	0,00	731250	X	Pénalités de retard CCART	0,00	0,00	0,00
629100	X	Taxe sur véhicules de société	0,00	0,00	0,00	731300	X	Brochures et publications	0,00	0,00	0,00
629200	X	Contribution des institutions financières	262 780,00	30 000,00	292 780,00	731400	X	Frais préparation vente	162 974,00	0,00	162 974,00
629800	X	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	731500	X	Frais de poinçon de garantie	0,00	0,00	0,00
629900	X	Autres impôts	29 300,00	0,00	29 300,00	731600	X	Entrée Galerie	0,00	0,00	0,00
629910	X	Droit de garantie	0,00	0,00	0,00	736000	X	Recouvrement de frais d'affranchissement	35 000,00	0,00	35 000,00
629920	X	Taxes foncières	42 100,00	0,00	42 100,00	738000	X	Recouvrement de frais de poursuites	0,00	0,00	0,00
629930	X	Taxes sur les bureaux	147 300,00	0,00	147 300,00	739000	X	Autres charges récupérées	0,00	0,00	0,00
629940	X	C3S	19 000,00	0,00	19 000,00	739100	X	Récupération de frais de garantie	0,00	0,00	0,00
629950	X	Condamnations pécunières	0,00	0,00	0,00	739200	X	Assurances CCART	56 952,00	0,00	56 952,00
						739900	X	Autres charges récupérables liés aux	0,00	0,00	0,00
63		Travaux, fournisseurs et services	5 180 562,00	0,00	5 180 562,00	76		Produits accessoires	2 850 678,00	0,00	2 850 678,00
630000	X	Location de matériel	29 300,00	0,00	29 300,00	763000	X	Locations d'immeubles	2 284 487,00	0,00	2 284 487,00
630100	X	Location de véhicules	6 700,00	0,00	6 700,00	763100	X	Location CMP-Banque	25 698,00	0,00	25 698,00
631000	X	Maintenance des matériels	283 200,00	0,00	283 200,00	765000	X	Locations diverses	24 000,00	0,00	24 000,00
631100	X	Réparation des matériels	20 400,00	0,00	20 400,00	769300	X	Autres charges récupérables (liées à des frais	151 000,00	0,00	151 000,00
631200	X	Entretien et Petits Travaux Batiments	2 000,00	0,00	2 000,00	769350	X	Récupération Charges Locatives	283 310,00	0,00	283 310,00
631300	X	Ménage	0,00	0,00	0,00	769400		AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00
631400	X	Interventions diverses	40 600,00	0,00	40 600,00	769500	X	Autres Charges récupérées-Personnel	0,00	0,00	0,00
631500	X	Entretien du téléphone	20 000,00	0,00	20 000,00	769800	X	Autres charges récupérables-CMP-Banque	7 458,00	0,00	7 458,00
631600	X	Entretien Sécurité	135 000,00	0,00	135 000,00	769810	X	Charges Personnels Récupérées	37 030,00	0,00	37 030,00
631700	X	Entretien des photocopieuses	29 200,00	0,00	29 200,00	769900	X	Autres charges recup	0,00	0,00	0,00
631800	X	Entretien de l'informatique	1 245 300,00	0,00	1 245 300,00	769901	X	Récupération téléphonique	20 000,00	0,00	20 000,00
633000	X	Petit matériel et outillage	82 200,00	0,00	82 200,00	769902	X	Récupération publications	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pct Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
634000	X	Electricité	112 000,00	0,00	112 000,00	769903	X	Produits sur conférences	0,00	0,00	0,00
634100	X	Eau et assainissement	40 000,00	0,00	40 000,00	769904	X	Récupération sur réalisation de gages	0,00	0,00	0,00
634200	X	Gaz	0,00	0,00	0,00	769905	X	Récupération des frais sur CCART	16 063,00	0,00	16 063,00
634300	X	Chauffage	179 000,00	0,00	179 000,00	769906	X	Récupération des frais sur Expertises	1 632,00	0,00	1 632,00
635000	X	Location d'immeuble et charges locatives	10 000,00	0,00	10 000,00						
636100	X	Prestations de service liées à l'exploitation	0,00	0,00	0,00						
636200	X	Charges refacturées par CMP-Banque	18 609,00	0,00	18 609,00						
636300	X	Frais photos	42 100,00	0,00	42 100,00						
636400	X	Frais de déménagements	1 200,00	0,00	1 200,00						
636500	X	Prestation de service informatique	110 040,00	0,00	110 040,00						
636600	X	Gardiennage	415 000,00	0,00	415 000,00						
636700	X	Ménage	165 000,00	0,00	165 000,00						
636800	X	Autres prestations de service	578 630,00	0,00	578 630,00						
637000	X	Droit de prise	871 763,00	0,00	871 763,00						
637100	X	Vacations des commissaires priseurs	0,00	0,00	0,00						
637110	X	Vacation Expertises	2 500,00	0,00	2 500,00						
637120	X	Vacation commissaires priseurs vente	42 000,00	0,00	42 000,00						
637200	X	Correspondants locaux	0,00	0,00	0,00						
637300	X	Honoraires Audit et Conseil	19 500,00	0,00	19 500,00						
637310	X	Honoraires avocats	105 070,00	0,00	105 070,00						
637320	X	Honoraires des commissaires aux comptes	116 280,00	0,00	116 280,00						
637330	X	Honoraires conseil en publicité	0,00	0,00	0,00						
637340	X	Honoraires des architectes	0,00	0,00	0,00						
637350	X	Frais de garantie	48 000,00	0,00	48 000,00						
638100	X	Assurance batiments	28 100,00	0,00	28 100,00						
638200	X	Assurances transports	750,00	0,00	750,00						
638300	X	Assurances responsabilité civile	19 860,00	0,00	19 860,00						
638500	X	Assurances multi-risques	0,00	0,00	0,00						
638800	X	Assurances globale de banques	256 060,00	0,00	256 060,00						
638900	X	Autres assurances	105 200,00	0,00	105 200,00						
64		Transports et déplacements	22 500,00	0,00	22 500,00	77		Produits financiers	4 657 310,00	0,00	4 657 310,00
640000	X	Transport du personnel	0,00	0,00	0,00	770029	X	boni de TUP	0,00	0,00	0,00
641000	X	Voyages et déplacements	15 900,00	0,00	15 900,00	770100	X	Intérêts - titres de placement	0,00	0,00	0,00
642000	X	Transports de fonds	500,00	0,00	500,00	770110	X	Intérêts Neu CP	1 169 818,00	0,00	1 169 818,00



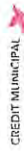
COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pét Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
644000	X	Transports de gages	0,00	0,00	0,00	770129	X	Intérêts FCT	0,00	0,00	0,00
647000	X	Frêts et transports administratifs	6 100,00	0,00	6 100,00	770130	X	Intérêts Neu MTN ACQUIS	0,00	0,00	0,00
						770200	X	Etalement primes - titres de placement	0,00	0,00	0,00
						770400	X	Plus values sur titres de placements et	0,00	0,00	0,00
						770500	X	Revenus des titres de participation	0,00	0,00	0,00
						771000	X	Intérêts-prêt blanc au jour le jour	0,00	0,00	0,00
						771110	X	Intérêts-prêt blanc à terme banques inscrites	0,00	0,00	0,00
						771130	X	Intérêts-prêt blanc à terme sociétés	0,00	0,00	0,00
						773000	X	Intérêts des fonds placés au Trésor	0,00	0,00	0,00
						773100	X	Intérêts des dépôts à terme	176 793,00	0,00	176 793,00
						773101	X	ICNE des CAT Autres Ets	0,00	0,00	0,00
						773200	X	Intérêts sur compte ordinaire	23 564,00	0,00	23 564,00
						773300	X	Intérêts Livrets d'Epargne	578 035,00	0,00	578 035,00
						773400	X	Bon de caisse - Bon d'épargne	0,00	0,00	0,00
						779100	X	Commissions des opérations sur titres	0,00	0,00	0,00
						779200	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00
						779401	X	Produits divers sur opération sur titre SWAP	125 000,00	0,00	125 000,00
						779500	X	Produits sur engagements de financement en	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
						779600	X	Gain de Change	500,00	0,00	500,00
						779900	X	Produits financiers divers	171 100,00	0,00	171 100,00
						779909	X	Intérêts-prêts CMP-Banque	112 500,00	0,00	112 500,00
						779910	X	Intérêts Prêts Subordonnés	0,00	0,00	0,00
						779950	X	Produit cession immo	0,00	0,00	0,00
65								Reprises sur amortissements et	794 402,00	0,00	794 402,00
650000	X	Opérations sociales	513 549,00	630 000,00	1 143 549,00	78		Reprises sur amortissements des	0,00	0,00	0,00
651000	X	Dégagements gratuits	0,00	630 000,00	630 000,00	781000		Reprises des provisions sur immobilisations	0,00	0,00	0,00
651100	X	Contribution Aide Sociale	77 000,00	0,00	77 000,00	784000		Reprises des provisions utilisées pour	5 000,00	0,00	5 000,00
652000	X	BONIFICATION INTERETS	21 000,00	0,00	21 000,00	785100		Reprise Provisions Congés à Payer	101 390,00	0,00	101 390,00
		Subventions versées	415 549,00	0,00	415 549,00	785110		Reprises des autres provisions d'exploitation	688 012,00	0,00	688 012,00
						785400		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
						785510		Reprises sur autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
						786400		Reprises des fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						786500		Reprises des provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

55. rue des Francs-Bourgeois

CRÉDIT MUNICIPAL



75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

Date visa : 01/12/2020

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
66		Frais divers de gestion	685 060,00	0,00	685 060,00	87			260 000,00	0,00	260 000,00
660000	X	Publicité	148 000,00	0,00	148 000,00	873000	X	Reprises des autres provisions	0,00	0,00	0,00
660050	X	Publicité digitale	38 500,00	0,00	38 500,00	873100	X	reprise sur depreciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
660100	X	Annonces Légales	43 800,00	0,00	43 800,00	875010	X	Reprises des provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
660200	X	Frais de publication-divers	3 500,00	0,00	3 500,00	875100	X				
661000	X	Missions	1 500,00	0,00	1 500,00	875300	X	Pertes et profits			
661010	X	Réception	18 500,00	0,00	18 500,00	875500	X	Produits imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
662000	X	Imprimés administratifs	24 000,00	0,00	24 000,00	875900	X	Reprises Sur Résultats Antérieurs	0,00	0,00	0,00
663000	X	Documentation générale	57 000,00	0,00	57 000,00			Plus values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
664000	X	Affranchissement	172 000,00	0,00	172 000,00			Plus values sur réalisations de gages	0,00	0,00	0,00
664100	X	Frais de télécommunication	116 000,00	0,00	116 000,00			Plus values sur réalisations de gages	0,00	0,00	0,00
665000	X	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	2 000,00			Mandats annulés sur exercices précédents	0,00	0,00	10 000,00
667300	X	Cotisation à la conférence permanente	19 700,00	0,00	19 700,00			Recouvrements après admission en	0,00	0,00	0,00
667400	X	Cotisation Union Régionale	0,00	0,00	0,00			Produits exceptionnels	0,00	0,00	250 000,00
667500	X	Cotisation diverse	16 560,00	0,00	16 560,00						
668100	X	Redevance pour logiciel , licences	23 000,00	0,00	23 000,00						
668200	X	Autres frais divers de gestion	0,00	0,00	0,00						
669200	X	Dépenses imprévues - Services extérieurs	0,00	0,00	0,00						
669400	X	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	1 000,00						
67		Frais financiers	2 117 803,00	0,00	2 117 803,00						
671000	X	Intérêts Prêt Ville de Paris Zadkine	0,00	0,00	0,00						
671010	X	Intérêts D.A.T. Clients	522 046,00	0,00	522 046,00						
672010	X	Intérêts C.S.L. Clients	698 623,00	0,00	698 623,00						
672011	X	Intérêts Epargne Partage	79 871,00	0,00	79 871,00						
674000	X	Intérêts des avances affectées	0,00	0,00	0,00						
674100	X	Intérêts des autres avances	0,00	0,00	0,00						
674900	X	Autres pertes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
675000	X	Intérêts des emprunts pour investissement -	0,00	0,00	0,00						
676000	X	Intérêts des emprunts au jour le jour -	0,00	0,00	0,00						
676100	X	Intérêts Emprunts blancs à terme	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg. Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pct Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
676400	X	Intérêts des valeurs données en pension au	0.00	0.00	0.00						0.00
676500	X	Intérêts des valeurs données en pension à	0.00	0.00	0.00						0.00
676810	X	Frais d'émission d'emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00						0.00
677000	X	Intérêts compte ordinaire organisme	45 900.00	0.00	45 900.00						0.00
677100	X	Intérêts des comptes de dépôts - B.D.F. et	750.00	0.00	750.00						0.00
677200	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0.00	0.00	0.00						0.00
678000	X	Emprunt subordonné à terme	0.00	0.00	0.00						0.00
679201	X	Intérêts Neu MTN-Banques inscrites	330 417.00	0.00	330 417.00						0.00
679202	X	Intérêts CDN clientèle non financière	0.00	0.00	0.00						0.00
679203	X	Intérêts CDN FCP	0.00	0.00	0.00						0.00
679204	X	Intérêts BMTN-FCP	0.00	0.00	0.00						0.00
679205	X	Intérêts CDN-Banques inscrites	0.00	0.00	0.00						0.00
679206	X	Intérêts Neu CP précomptés	0.00	0.00	0.00						0.00
679300	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0.00	0.00	0.00						0.00
679301	X	Commissions sur comptes ordinaires	0.00	0.00	0.00						0.00
679302	X	Frais de courtage	67 508.00	0.00	67 508.00						0.00
679401	X	Charges diverses sur opération sur titre	125 000.00	0.00	125 000.00						0.00
679402	X	Pertes sur rendement effectif obligations	24 432.00	0.00	24 432.00						0.00
679420	X	Commissions sur moyens de paiement	66 300.00	0.00	66 300.00						0.00
679430	X	Commissions sur opérations d'exploitation	108 000.00	0.00	108 000.00						0.00
679440	X	Frais de tenue de compte	700.00	0.00	700.00						0.00
679450	X	Frais conservation	43 756.00	0.00	43 756.00						0.00
679460	X	Autres prestations de services financiers	3 500.00	0.00	3 500.00						0.00
679600	X	Pertes de change	500.00	0.00	500.00						0.00
679680	X	Charges sur autres engagements reçus	0.00	0.00	0.00						0.00
679709	X	Intérêts Emprunts CMP-Banque	0.00	0.00	0.00						0.00
679750	X	Charges diverses d'exploitation non	0.00	0.00	0.00						0.00
679751	X	Intérêts Moratoires	500.00	0.00	500.00						0.00
68		Dotation aux amortissements et aux	3 541 568.00	265 000.00	3 806 568.00						
681010		Dotation aux amortissements des frais	2 200.00	0.00	2 200.00						0.00
681020		Dotation aux amortissements des frais	0.00	0.00	0.00						0.00
681100		Dotation aux amortissements des logiciels	449 119.00	0.00	449 119.00						0.00
681200		Dotation aux amortissements des	2 069 294.00	0.00	2 069 294.00						0.00
681400		Dotation aux amortissements du mobilier et	47 791.00	0.00	47 791.00						0.00

COMPTE DE RESULTAT


N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
681410		Dotation aux amortissements du matériel	340 464,00	0,00	340 464,00						
681500		Dotation aux amortissements du matériel de	0,00	0,00	0,00						
681600		Dotation aux amortissements d'autres	75 550,00	0,00	75 550,00						
681610		Dotation aux amortissements des	0,00	0,00	0,00						
681700		Dotation aux amortissements des matériels	0,00	0,00	0,00						
684000		Dotation aux provisions des terrains	0,00	0,00	0,00						
684300		Dotation aux provisions des	0,00	0,00	0,00						
685000		Dotation aux provisions des créances	0,00	0,00	0,00						
685100		Dotation aux provisions des créances	320 000,00	265 000,00	585 000,00						
685200		Dotation aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00						
685400		Provision Congés à Payer	0,00	0,00	0,00						
685500		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
685600		Dotation aux provisions hors exploitation	0,00	0,00	0,00						
685700		Dotation aux provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00						
685800		Dotation au fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00						
686200		Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00						
686400		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
686600		Dotation aux provisions pour grosses	0,00	0,00	0,00						
686651	X	Dotation provisions dépréciation titres de	212 150,00	0,00	212 150,00						
686700	X	Provisions Pour dépréciation des Immo	25 000,00	0,00	25 000,00						
69		Impôts sur les bénéfices	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00						
690000	X	Impôt sur les bénéfices	1 941 000,00	0,00	1 941 000,00						
699100	X	Report en arrière des déficits	0,00	0,00	0,00						
699200	X	Produits - Fiscalisation des bonis	0,00	0,00	0,00						
699300	X	C.I.C.E.	0,00	0,00	0,00						
699400	X	Crédit Impôt Mécanat	59 000,00	0,00	59 000,00						
87		Pertes et profits	190 066,00	0,00	190 066,00						
872000	X	Charges imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00						
874010	X	Moins values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00						
874100	X	Perte capital sur ventes réalisées	30 000,00	0,00	30 000,00						
874110	X	Perte intérêt sur ventes réalisées	1 000,00	0,00	1 000,00						
874120	X	Perte Diverse sur Ventes réalisées	3 500,00	0,00	3 500,00						
874300	X	Titres annulés sur exercices précédents	37 000,00	0,00	37 000,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg/Dec	Charges	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pét Enc	Produits	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
874500	X	Indemnités pour gages perdus ou déteriorés	30 000,00	0,00	30 000,00						
874600	X	Créances irrécouvrables couvertes par des	15 000,00	0,00	15 000,00						
874610	X	Créances irrécouvrables non couvertes par	15 066,00	0,00	15 066,00						
874900	X	Autres pertes exceptionnelles	58 500,00	0,00	58 500,00						
876000	X	Différence + transfert investissement	0,00	0,00	0,00						
Total des charges			25 750 854,00	925 000,00	26 675 854,00	Total des produits			30 728 001,00	0,00	30 728 001,00
Excédent de l'exercice			4 977 147,00		4 052 147,00	Déficit de l'exercice				925 000,00	
Totaux égaux en dépenses et en recettes			30 728 001,00	925 000,00	30 728 001,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes			30 728 001,00	925 000,00	30 728 001,00
Total des charges 'encaissables' (a)			22 446 436,00	660 000,00	23 106 436,00	Total des produits 'encaissables' (b)			29 933 599,00	0,00	29 933 599,00
Capacité d'autofinancement (b) - (a)			7 487 163,00		6 827 163,00	Insuffisance d'autofinancement (b) - (a)				660 000,00	

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

55, rue des Francs-Bourgeois

CRÉDIT MUNICIPAL 

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

Date visa : 01/12/2020

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	4 977 147,00	-925 000,00	4 052 147,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'établissement (Compte 681010)	2 200,00	0,00	2 200,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'émission (Compte 681020)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des logiciels (Compte 681100)	449 119,00	0,00	449 119,00
+ Dotation aux amortissements des constructions (Compte 681200)	2 069 294,00	0,00	2 069 294,00
+ Dotation aux amortissements du mobilier et matériel de burea (Compte 681400)	47 791,00	0,00	47 791,00
+ Dotation aux amortissements du matériel informatique (Compte 681410)	340 464,00	0,00	340 464,00
+ Dotation aux amortissements du matériel de transport (Compte 681500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements d'autres immobilisations (Compte 681600)	75 550,00	0,00	75 550,00
+ Dotation aux amortissements des immobilisations des concessi (Compte 681610)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des matériels donné en location (Compte 681700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des terrains (Compte 684000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des immobilisations en cours (Compte 684300)	0,00	0,00	0,00



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Établissements) (Compte 685000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Clientèle) (Compte 685100)	320 000,00	265 000,00	585 000,00
+ Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de plac (Compte 685200)	0,00	0,00	0,00
+ Provision Congés à Payer (Compte 685400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions d'exploitation (Compte 685500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions hors exploitation (Compte 685600)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions de propre assureur (Compte 685700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Compte 685800)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements exceptionnels (Compte 686200)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions réglementées (Compte 686400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions pour grosses réparations (Compte 686600)	0,00	0,00	0,00
- AUTRES CHARGES RECUPERABLES-IMPOTS (Compte 769400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements des immobilisations (Compte 781000)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Date visa : 01/12/2020

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
- Reprises des provisions sur immobilisations (Compte 784000)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions utilisées pour créances douteuses - (Compte 785100)	5 000,00	0,00	5 000,00
- Reprises des provisions non utilisées pour créances douteuse (Compte 785110)	101 390,00	0,00	101 390,00
- Reprise Provisions Congés à Payer (Compte 785400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation (Compte 785500)	688 012,00	0,00	688 012,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation non utilisées (Compte 785510)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur autres provisions réglementées (Compte 786400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des fonds pour risques bancaires généraux (Compte 786500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations (Compte 786700)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions exceptionnelles (Compte 786720)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour impôts (Compte 789000)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 487 163,00		6 827 163,00
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		660 000,00	

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

Date visa : 01/12/2020

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pét Enc	Ressources	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
-	X	Insuffisance d'auto financement	0,00	660 000,00	0,00	-	X	Capacité d'auto financement	7 487 163,00	0,00	6 827 163,00
10	X	Dotation	0,00	0,00	0,00	10	X	Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	105000		Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
						105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés (financement PSVP)	0,00	0,00	0,00
						105200	X	Bonis capitalisés	340 000,00	0,00	340 000,00
						106000	X	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
11		Réserves	0,00	10 000,00	10 000,00	11		Réserves	0,00	0,00	0,00
113001		Moins value LT	0,00	10 000,00	10 000,00	113000	X	plus value cession actifs	0,00	0,00	0,00
						118000		Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
12		Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	15		Provisions	0,00	0,00	0,00
120000		Report à nouveau créditeur	0,00	0,00	0,00	153000		Provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00
						155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	0,00	0,00	0,00
						155500		Provisions Oper. Bancaires	0,00	0,00	0,00
						155510	X	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
						156300		Provisions pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						156500		Autres provisions	0,00	0,00	0,00
						157000		Provisions pour grosses reparations	0,00	0,00	0,00
						158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00
						159000		Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
15		Provisions Passif	2 306 012,00	0,00	2 306 012,00	16		Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	5 000,00	0,00	5 000,00	169000	X	Emprunts pour investissement - Crédit local	0,00	0,00	0,00
155500		Provisions Opérations Bancaires	688 012,00	0,00	688 012,00	169300	X	Emprunts Autres Etablissement de Crédit	0,00	0,00	0,00
155510		Provisions pour litiges	1 613 000,00	0,00	1 613 000,00	169310	X	TCN AUTRES ETS	0,00	0,00	0,00
157000	X	Provisions pour grosses reparations	0,00	0,00	0,00						
158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00						
159000	X	Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00						
16		Emprunts P/ Investissements	0,00	0,00	0,00	20		Amortissements des immobilisations	449 119,00	0,00	449 119,00
165000	X	dépôts de garantie	0,00	0,00	0,00	201830		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00
169300	X	Emprunts autres établissements de Crédit	0,00	0,00	0,00	201831		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
169310	X	TCN Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	201832		Amortissement,Frais établissement,CCART	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	196 000,00	0,00	196 000,00	21			2 585 299,00	0,00	2 585 299,00
201300	X	Etudes	26 000,00	0,00	26 000,00	210900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
201301	X	Frais d'établissement et d'études	0,00	0,00	0,00	211900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
201302	X	Frais établissement CCART	0,00	0,00	0,00	212831		Amortissements des immeubles	672 738,00	0,00	672 738,00
203000	X	Logiciels	170 000,00	0,00	170 000,00	212832		Amortissement des constructions reprises	6 822,00	0,00	6 822,00
203002	X	Logiciels CCART	0,00	0,00	0,00	212840		Amortissement des bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00
204000	X	Droit au bail	0,00	0,00	0,00	214000		Matériel hors informatique	0,00	0,00	0,00
208000	X	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	214100		Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
						214800		Amortissements du matériel hors	75 550,00	0,00	75 550,00
						214802		Amortissement matériel non informatique	0,00	0,00	0,00
						214810		Amortissements du matériel informatique	340 464,00	0,00	340 464,00
						214812		Amortissement matériel informatique	0,00	0,00	0,00
						215800		Amortissements du matériel de transport	0,00	0,00	0,00
						216000		Mobilier et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00
						216200		Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00
						216290		Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00
						216800		Amortissements du mobilier et matériel de	47 791,00	0,00	47 791,00
						216802		Amortissement matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00
						216820		Amortissements des agencements et	1 441 934,00	0,00	1 441 934,00
						216822		amort.agencement CCART	0,00	0,00	0,00
						216830		Amortissements des immobilisations des	0,00	0,00	0,00
						216840		Amortissements des agencements et	0,00	0,00	0,00
						216870		Amortissement des agencements - Immeuble	0,00	0,00	0,00
						216871		Amortissements agencements et	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	2 409 000,00	0,00	2 409 000,00	23			0,00	0,00	0,00
210001		Terrains Francs Bourgeois	0,00	0,00	0,00	237000	X	Amortissements des immobilisations en	0,00	0,00	0,00
210002	X	Terrains Corbeil	0,00	0,00	0,00	238000		Reprise avance immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
212301	X	Immeubles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	239000		AVANCE SUR IMMO	0,00	0,00	0,00
						239000		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00

TABEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pct Enc	Ressources	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
212302	X	Construction Corbeil	0,00	0,00	0,00	239100		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
212400	X	Bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00						
214000	X	Matériel hors informatique	303 000,00	0,00	303 000,00						
214002	X	Matériel non informatique CCART	0,00	0,00	0,00						
214100	X	Matériel informatique	440 000,00	0,00	440 000,00						
214102	X	Matériel informatique CCART	0,00	0,00	0,00						
214800	X	Amortissements du matériel hors	0,00	0,00	0,00						
214810	X	Amortissements du matériel informatique	0,00	0,00	0,00						
215000	X	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00						
216000	X	Mobilier et matériel de bureau	230 000,00	0,00	230 000,00						
216002	X	Matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00						
216200	X	Agencements et installations - Bâtiments	1 436 000,00	0,00	1 436 000,00						
216202	X	Agencement CCART	0,00	0,00	0,00						
216240	X	Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00						
216270	X	Agencements et installations - Immeuble de	0,00	0,00	0,00						
216290	X	Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00						
216300	X	Immobilisations des concessionnaires	0,00	0,00	0,00						
23		Immobilisations en cours	2 380 000,00	0,00	2 380 000,00	26		titres de participation	0,00	0,00	0,00
230000	X	Immobilisations corporelles en cours	1 590 000,00	0,00	1 590 000,00	261120	X	Prise de Participation SEM	0,00	0,00	0,00
230100	X	Immobilisations incorporelles en cours	790 000,00	0,00	790 000,00	261122	X	Prise part. stés fin	0,00	0,00	0,00
237000	X	Avances sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	261912		Provisions pour dépréciation des titres non	0,00	0,00	0,00
238000	X	Avances sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	261913		Provisions pour dépréciation des titres	0,00	0,00	0,00
						262210	X	Participation CMP-BANQUE	0,00	0,00	0,00
26		Titres de participation et de filiales	22 038,00	48 000,00	70 038,00	27		dépôts et cautionnements	100 000,00	0,00	100 000,00
261100	X	certificats d'associés	7 038,00	48 000,00	55 038,00	270100	X	Autres dépôts versés	0,00	0,00	0,00
261121	X	Prises de participation dans le capital de	0,00	0,00	0,00	270110		Certificats d'associations	0,00	0,00	0,00
261122	X	Prises de participation dans des sociétés	15 000,00	0,00	15 000,00	272100	X	Titres d'investissement obligations cotées	0,00	0,00	0,00
261130	X	Prise de participation dans SAS Cartes	0,00	0,00	0,00	274800	X	Prêts Autres Prêts	0,00	0,00	0,00
262210	X	Participation CMP-Banque	0,00	0,00	0,00	275000	X	Cautionnements versés	100 000,00	0,00	100 000,00
						276820	X	Intérêts sur titres	0,00	0,00	0,00
						279000		Provisions pour dépréciation des dépôts et	0,00	0,00	0,00
27		Dépôts et cautionnements	116 018,00	0,00	116 018,00	87		Pertes et profils	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

Date visa : 01/12/2020

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	BP 2020	DM n°2	BP2020 suite DM 2
270000	X	Dépôts versés auprès d'établissements de	0,00	0,00	0,00	875000	X	Plus value sur immobilisations financières différence positive transfert invest	0,00	0,00	0,00
270100	X	Autres dépôts versés	10 100,00	0,00	10 100,00	876000	X		0,00	0,00	0,00
270110	X	FGDR certificat d'association	918,00	0,00	918,00						
270200	X	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	5 000,00	0,00	5 000,00						
272100	X	Titres investissements obligations cotées	0,00	0,00	0,00						
274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00						
274810	X	Prêts subordonnés à terme	0,00	0,00	0,00						
275000	X	Cautionnements versés	100 000,00	0,00	100 000,00						
276820	X	Créances rattachées Titres Investissements	0,00	0,00	0,00						
278000	X	Créances douteuses sur dépôts et	0,00	0,00	0,00						
Total des emplois			7 429 068,00	718 000,00	7 487 068,00	Total des ressources			10 961 581,00	0,00	10 301 581,00
Total des emplois 'encaissables' (5)			5 123 056,00	708 000,00	5 171 056,00	Total des ressources 'encaissables' (6)			7 927 163,00	0,00	7 267 163,00
Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)			2 804 107,00		2 096 107,00	Prélèvement au fonds de roulement (8)=(5)-(6)				708 000,00	



CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois

75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

DM DEVELOPPEE

Date visa : 01/12/2020

DELIBERATION
N° 2020 - 71

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
07 DEC. 2020
Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Livret Paris Partage - Subventions d'équilibre pour 2020

LE CONSEIL

- Vu le Code monétaire et financier notamment ses articles L.311-2 et suivants, 514-1 et suivants et D.514-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°2011-54 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris portant création d'une offre de produit d'épargne à vocation solidaire pour le refinancement du prêt sur gage ;
- Vu les délibérations n° 2017-73 ; 2017-74 ; 2017-75 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris portant approbation des conventions entre le Crédit Municipal de Paris et l'association Emmaüs Coup de main, l'association Siel bleu et l'Agence du Don en nature ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE

Article unique : Le Crédit Municipal de Paris versera en 2021 une subvention à chaque association désignée par les délibérations du Conseil d'orientation et de surveillance susvisées si l'encours annuel des dons provenant du livret Paris Partage n'atteint pas 10 000 € au titre de l'année 2020.
 Pour chaque association concernée, le montant de la subvention sera égal à la différence entre 10 000 € et le montant total des dons perçus par l'association au titre de l'année 2020.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

07 DEC. 2020

72

DELIBERATION

N° 2020 - 72

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment son article 193 ;
- Vu l'instruction n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités locales et établissements publics locaux ;
- Vu l'état en date du 30 octobre 2020 présenté par Mme l'Agent comptable ;
- Vu le rapport du Directeur général du Crédit Municipal de Paris ;

DELIBERE :

Article unique : Approuve les admissions en non-valeur des créances recensées en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 14 461,20 €.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 30/10/2020

Exercice 2020
Numéro de la liste 01
**12 pièces présentes pour un total de
14 461,20 €**

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique	11 Pièces pour	13 273,60
	Personne morale	1 Pièce pour	1 187,60
Catégories de produits	Autres produits d'exploitation		14 461,20
Motifs de présentation	Surendettement	10 Pièces pour	13 241,60
	Liquidation judiciaire	1 Pièce pour	1 187,60
	Somme faible montant	1 Pièce pour	32,00
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1 Pièces pour	32,00
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2 Pièces pour	1 641,60
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	9 Pièces pour	12 787,60
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièce pour	0,00
Exercice de P.E.C	2010	1 Pièce pour	677,32
	2011	9 Pièces pour	12 564,28
	2019	1 Pièce pour	1 187,60
	2020	1 Pièce pour	32,00

ANNEXE A LA DELIBERATION 2020-72
COS CMP DU 3 DECEMBRE 2020

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2010	469	M. AFB	677,32	Surendettement	
2011	9	M. AFB	1 400,00	Surendettement	
2011	50	M. AFB	1 400,00	Surendettement	
2011	77	M. AFB	1 400,00	Surendettement	
2011	121	M. AFB	964,28	Surendettement	
2011	183	M. AFB	1 480,00	Surendettement	
2011	187	M. AFB	1 480,00	Surendettement	
2011	197	M. AFB	1 480,00	Surendettement	
2011	254	M. AFB	1 480,00	Surendettement	
2011	320	M. AFB	1 480,00	Surendettement	
2019	23	SHOPEDIA SAS	1 187,60	Liquidation judiciaire	
2020	338	M. LAJ	32,00	Somme faible montant	
TOTAL			14 461,20		

DELIBERATION N° 2020 - 73	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020 Service des collectivités locales et du contentieux
--	--

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Autorisation de levée de prescription de bonis

LE CONSEIL

Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
 Vu l'article D 514-21 et suivants du Code monétaire et financier ;
 Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE

Article premier : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription des bonis de Madame L. et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour les montants de 187,90 € (contrat n°08001921 A) 34,01 € (n°14015604 E) et 214,99 € (n°14015605 F).

Article 2 : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription du boni de Madame P. et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour un montant de 126,33 € (contrat n°03027676 F).

Article 3 : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription du boni de Madame C. et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour un montant de 223,03 € (contrat n°11015281 T).

Article 4 : Accorde à titre dérogatoire la levée de prescription des bonis de Madame I. et autorise le Directeur général à signer la décision correspondante pour les montants,

de	141,31 €	771,05 €	118,85 €	154,11 €	233,57 €	182,68 €	20,69 €	34,05 €	101,49 €
Contrats	13044240 J	10053062 Y	13044241 K	14011978 C	14029173 P	14029174 Q	15006705 K	15029224 S	15042805 P

Le Vice-président


 Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2020-74

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Approbation du Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2020 du Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants et L. 613-34 et L. 613-35 du Code monétaire et financier ;
- Vu la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- Vu le Règlement (UE) n ° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
- Vu le Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne / ICAAP 2020 présentant l'adéquation du niveau capital du Crédit Municipal de Paris à ses opérations est approuvé.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

DELIBERATION

N° 2020-75

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Approbation du processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2020 du Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants et L. 613-34 et L. 613-35 du Code monétaire et financier ;
- Vu la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- Vu le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne ILAAP 2020 présentant l'adéquation du niveau de la liquidité du Crédit Municipal de Paris à ses opérations est approuvé.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 76	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020
	Service des collectivités locales et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
 Séance du 3 décembre 2020

Marché alloti en quatre lots séparés portant sur la réalisation de travaux de création d'un nouvel espace de stockage d'œuvres d'art

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-2 et suivants, et R 514-34 du Code monétaire et financier ;
- Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles R.2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-7 et R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 ;
- Vu la décision d'attribution de la Commission d'attribution du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général,

DELIBERE

Article premier : Le Directeur général est autorisé à signer le lot n°1 relatif à l'accord-cadre de travaux de mise en place d'échafaudages, pour un seuil minimum annuel de 0 euro HT et un seuil maximum annuel de 100 000 euros HT, avec la société par actions simplifiée ALMECA SERVICES, et pour une durée de 12 mois ferme à compter de la notification d'un ordre de service.

Article 2 : La dépense en résultant est imputée aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2021 et suivants.

Article 3 : Le Directeur général est autorisé à signer le lot n° 2 relatif au marché de travaux tous corps d'état hors CVC d'un montant de 368 338,80 euros HT, pour une durée de 12 mois ferme à compter de la notification d'un ordre de service, avec la société à responsabilité limitée ENG MS.

Article 4 : La dépense en résultant est imputée aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2021 et suivants.


Article 5 : Le Directeur général est autorisé à signer le lot n° 3 relatif au marché de travaux de climatisation et ventilation d'un montant de 226 000,00 euros HT, pour une durée de 12 mois ferme à compter de la notification d'un ordre de service, avec la société par actions simplifiée CVC DESIGN.

Article 6 : La dépense en résultant est imputée aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2021 et suivants.

Article 7 : Le Directeur général est autorisé à signer le lot n° 4 relatif au marché d'équipement en mobilier d'un nouvel espace de stockage d'œuvres d'art, d'un montant de 85 780,00 euros HT, pour une durée de 8 mois ferme à compter de la notification d'un ordre de service, avec la société par actions simplifiée BRUYNZEEL RANGEMENTS.

Article 8 : La dépense en résultant est imputée aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2021 et suivants.

Le Vice-président,


 Paul SIMONDON

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

77

DELIBERATION

N° 2020 - 77

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Marché de prestations de services d'assurances "Dommages aux biens et risques annexes - contrat de 2ème ligne"

LE CONSEIL,

Vu les articles L.514-2 et suivants, et R 514-34 du Code monétaire et financier ;
Vu l'article R. 2122-2 du code de la commande publique ;
Vu l'arrêté de déclaration sans suite en date du 3 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté de déclaration sans suite en date du 21 septembre 2020 ;
Vu la décision d'attribution de la Commission d'attribution du Crédit Municipal de Paris en date du 24 novembre 2020 ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général,

DELIBERE :

Article premier : Le Directeur général est autorisé à signer le marché de prestation de services d'assurances « Dommages aux biens et risques annexes - contrat de 2ème ligne » du Crédit Municipal de Paris avec le groupement conjoint composé du courtier en assurance « Société Anonyme de Transactions et de Courtage (SATEC) », mandataire du groupement conjoint, et la compagnie d'assurance HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES, pour un montant de prime annuel de 32 552,34 euros TTC à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : La dépense en résultant est imputée au chapitre 63 du budget de fonctionnement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2021 et suivants.

Le Vice-président,

Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 78	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020 Service des collectivités locales et du contentieux
--	---

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Signature d'une convention d'occupation de locaux à usage de bureaux avec la Ville de Paris

LE CONSEIL,

Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le projet de convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit Municipal de Paris et la Ville de Paris ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La convention d'occupation de locaux à usage de bureaux sis 55 bis rue des Francs-Bourgeois, Paris 4^{ème}, avec la Ville de Paris est approuvée

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

Le Vice-président,

Paul SIMONDON

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

DELIBERATION

N° 2020 - 79

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire avec la SARL KIMSO

LE CONSEIL,

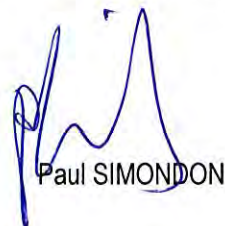
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu l'article L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit municipal de Paris et la SARL KIMSO du 20 septembre 2017 et son avenant n°1 ;
- Vu le projet d'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit Municipal de Paris et la SARL KIMSO ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 2 à la convention d'occupation de locaux sis 57 bis rue des Francs-Bourgeois, Paris 4^{ème} avec la SARL KIMSO est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public avec la SARL KIMSO.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

DELIBERATION

N° 2020 - 80

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire avec la société Agence 008

LE CONSEIL,


- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu l'article L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit municipal de Paris et la société Agence 008 en date du 4 avril 2018 prenant effet le 1er juillet 2018 pour une durée de 3 ans ;
- Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit Municipal de Paris et la société Agence 008 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux sis 18 rue des Blancs-Manteaux, Paris 4^{ème} avec la société Agence 008 est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec la société Agence 008.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 81	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020 Service des collectivités locales et du contentieux
--	---

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire avec la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- Vu l'article L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit municipal de Paris et la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin en date du 4 avril 2018 prenant effet le 1er juillet 2018 pour une durée de 3 ans ;
- Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public entre le Crédit Municipal de Paris et la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 1 à la convention d'occupation de locaux sis 16 rue des Blancs-Manteaux, Paris 4ème avec la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec la Fédération Française de Prêt-à-Porter Féminin.

Le Vice-président,



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2020 - 82

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Modalités de mise en place du télétravail au sein du Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

Vu les articles L. 514-2 et R. 514-32 du code monétaire et financier ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133 ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
Vu l'avis du Comité technique en date du 20 novembre 2020 sur le protocole d'accord de télétravail ;

DECIDE

DE METTRE EN PLACE LE TELETRAVAIL AU CREDIT MUNICIPAL DE PARIS ET D'ADOPTER LES
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE SUIVANTES :

Article premier : Agents et activités éligibles au télétravail

Sont éligibles au télétravail les fonctionnaires en position normale d'activité, les fonctionnaires détachés ou détachés sur contrat et les agents contractuels dont la durée du contrat est supérieure à 6 mois.

Par extension, l'application du code du travail en matière de télétravail permet également aux apprentis, stagiaires écoles et intérimaires de bénéficier de la possibilité de télétravailler.

L'ensemble des activités exercées par les agents sont éligibles à l'exception des activités suivantes :

- activités qui nécessitent d'assurer une présence physique effective dans les locaux du Crédit Municipal de Paris, notamment en raison d'équipements matériels spécifiques, de l'accès à certaines applications métiers, de la réception du public, de la manipulation de valeurs (objets déposés en gage, en expertise ou en conservation) ou de données confidentielles dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assuré en-dehors des locaux de travail habituels ;

- toute activité professionnelle supposant qu'un agent exerce hors des locaux du Crédit Municipal de Paris, notamment pour les activités nécessitant une présence sur des lieux particuliers de contrôle ou d'exercice externalisé.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.

Article 2 : Lieux d'exercice du télétravail

Le télétravail peut avoir lieu soit au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé précisé par l'agent dans sa demande de télétravail et repris dans l'acte individuel autorisant l'agent à télétravailler.

Article 3 : Sécurité informatique et protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique.

L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information.

Le télétravailleur doit se conformer à l'ensemble des règles en vigueur au sein de son service en matière de sécurité des systèmes d'information et en particulier aux règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers.

Par ailleurs, le télétravailleur s'engage à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles.

Seul l'agent visé par l'acte individuel peut utiliser le matériel mis à disposition par le Crédit Municipal de Paris

Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions du Crédit Municipal de Paris.

L'agent en télétravail ne rassemble ni ne diffuse de téléchargement illicite via l'internet à l'aide des outils informatiques fournis par l'employeur. Il s'engage à réserver l'usage des outils informatiques mis à disposition par l'administration à un usage strictement professionnel. (cf. Charte informatique et Règlement général sur la protection des données du Crédit Municipal de Paris).

Article 4 : Temps de travail

L'agent en télétravail est soumis à la même durée du travail que les agents sur site et doit effectuer les mêmes horaires.

Durant le temps de travail, l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail. Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, il pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Les agents en télétravail doivent le déclarer au préalable dans l'outil de gestion des temps afin qu'il soit validé par son supérieur hiérarchique.

Dans une prochaine évolution de cet outil, un système de pointage sur ordinateur à partir de la session connectée sécurisée sera mis en place.

Article 5 : Organisation du télétravail

Le télétravail est fixé sur la base de deux jours maximum par semaine, sur des jours fixes définis avec le supérieur hiérarchique, non fractionnables et qui ne peuvent faire l'objet d'aucun report.

Il peut être dérogé à la règle de principe sur le nombre de jours de télétravail dans deux cas :

- Lorsque l'état de santé, le handicap, ou l'état de grossesse de l'agent le justifient, après avis du médecin de prévention, pour une période de six mois maximum renouvelable ;
- Lorsqu'en raison « d'une situation exceptionnelle » l'agent ne peut pas accéder au travail sur site.

Article 6 : Santé et sécurité au travail

L'employeur est responsable de la protection, de la santé et de la sécurité professionnelles du télétravailleur.

L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres agents.

Les agents travaillant à leur domicile sont couverts pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. Le télétravailleur s'engage à déclarer tout accident survenu sur le lieu de télétravail. La procédure classique de traitement des accidents du travail sera ensuite observée.

L'agent télétravailleur bénéficie de la médecine préventive dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents.

Le poste du télétravailleur fait l'objet d'une évaluation des risques professionnels au même titre que l'ensemble des postes de travail du service sur la base des déclarations sur l'honneur fournies par l'agent, et potentiellement grâce à une visite du CHSCT sur le lieu de télétravail. Il doit répondre aux règles de sécurité et permettre un exercice optimal du travail.

Les risques liés au poste en télétravail sont pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques.

Article 7 : Modalités d'accès du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Les membres du CHSCT peuvent réaliser une visite des locaux où s'exerce le télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité, dans les limites du respect de la vie privée. Ces visites concernent exclusivement l'espace de travail dédié aux activités professionnelles de l'agent et, le cas échéant, les installations techniques y afférentes.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, ces visites sont subordonnées à l'accord de ce dernier, dûment recueilli par écrit avec un délai de prévenance de 10 jours.

Les missions du CHSCT doivent donner lieu à un rapport annuel présenté au comité et au comité technique (futur comité social territorial après le renouvellement général des instances en 2022).

Article 8 : Equipements et prise en charge des coûts

Il est mis à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail nécessaires à leur activité que ce soit en terme de matériels ou de logiciels. La mise à disposition et la nature de ces outils sera précisé dans un document signé par l'agent et annexé à sa demande de télétravail.

Toutefois, le Crédit Municipal de Paris pourra autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent avec son accord préalable lorsque le télétravail est accordé temporairement en raison d'une situation exceptionnelle.

Le Crédit Municipal de Paris fournit et assure la maintenance de ces équipements à distance ou avec un retour sur site. En effet, afin de pouvoir bénéficier des opérations de support, d'entretien et de maintenance, il appartient au télétravailleur de rapporter les matériels fournis, sauf en cas d'impossibilité de sa part.

A l'issue de la durée d'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail, l'agent restitue les matériels qui lui ont été confiés.

Afin de pallier aux frais annexes que peut engendrer le télétravail, le Crédit Municipal de Paris instaure un forfait de dix euros par mois sur 10 mois par agent.

Article 9 : Formation

Des formations de sensibilisation au télétravail ou aux pratiques managériales adaptées au télétravail seront dispensées en amont à l'exercice en télétravail.

Article 10 : Autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'agent souhaitant exercer ses fonctions en télétravail adresse une demande écrite pré formatée au Directeur Général et précise les modalités souhaitées de télétravail.

Quatre critères sont pris en compte lors de la décision d'autoriser ou non le télétravail :

- L'agent doit avoir une ancienneté minimale de six mois ;
- L'autonomie de l'agent ;
- La nature et le volume des activités ;
- L'organisation du travail au sein du service.

L'agent qui exerce le télétravail à son domicile ou dans un autre lieu privé, joint obligatoirement à sa demande :

- une déclaration sur l'honneur de conformité des installations électriques avec a minima la présence d'un disjoncteur différentiel sur les prises utilisées pour télétravailler ,
- une déclaration sur l'honneur précisant qu'il dispose d'un espace de travail adapté, qu'il travaille dans de bonnes conditions d'ergonomie et qu'il dispose de moyens d'émission et de réception de données numériques compatibles avec son activité professionnelle.

Au vu de la nature des fonctions exercées et de l'intérêt du service, le Directeur général apprécie l'opportunité de l'autorisation de télétravail. Une réponse écrite est donnée à la demande de télétravail dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de sa réception.

L'autorisation de télétravail est accordée pour une durée d'un an et doit être renouvelée de façon expresse à la demande de l'agent.

En cas de changement de fonctions, une nouvelle demande doit être présentée par l'agent.

Chaque première demande d'autorisation fera l'objet d'une période d'adaptation d'une durée de trois mois.

En dehors de la période d'adaptation, il peut être mis fin au télétravail, à tout moment et par écrit, à l'initiative du Directeur général ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative du Directeur général, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité de service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être précédés d'un entretien, motivés et peuvent faire l'objet à l'initiative de l'agent d'une demande de recours auprès de l'autorité territoriale, ou d'un avis de la commission administrative paritaire ou de la commission consultative paritaire ou encore d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Lors de la notification de l'autorisation à l'agent, le protocole d'accord de télétravail en vigueur au Crédit Municipal de Paris est remis à l'agent.

L'autorisation d'exercer son activité en télétravail fait l'objet d'une convention individuelle.

Article 11 : Date d'effet de la présente délibération

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 12 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Le Vice-président



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2020 - 83

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2021

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Convention de mécénat financier entre iQera et le Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le projet de convention de Mécénat financier entre iQera et le Crédit Municipal de Paris
- Vu le rapport du Directeur général du Crédit Municipal de Paris,

DELIBERE :

Article premier : La convention de mécénat financier entre iQera et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2020 est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de mécénat financier entre iQera et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président



Paul SIMONDON

DELIBERATION

N° 2020 - 84

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 3 décembre 2020

Convention de mécénat financier entre BNP Paribas Personal Finance et le Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le projet de convention de mécénat financier entre BNP Paribas Personal Finance et le Crédit Municipal de Paris ;
- Vu le rapport du Directeur général du Crédit Municipal de Paris,

DELIBERE :

Article premier : La convention de mécénat financier entre BNP Paribas Personal Finance et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2020 est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de mécénat financier entre BNP Paribas Personal Finance et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président



Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 85	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020 Service des collectivités locales et du contentieux
--	--

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 03 décembre 2020

Convention de mécénat entre Paris Musées et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L.514-1 et suivants et D.514-1 et suivants ;
Vu le projet de convention de mécénat entre Paris-Musées et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2021 ;
Vu le rapport du Directeur général du Crédit Municipal de Paris ;

DELIBERE :

Article premier : La convention de mécénat pour l'année 2021 entre le Crédit Municipal de Paris et l'établissement public Paris-Musées est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de mécénat entre le Crédit Municipal de Paris et Paris-Musées.

Le Vice-président,


Paul SIMONDON

<p>DELIBERATION</p> <p>N° 2020 - 86</p>	<p>PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS</p> <p>07 DEC. 2020</p> <p>Service des collectivités locales et du contentieux</p>
---	--

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Avenant n° 1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne Paris Partage entre l'association Agence du Don en Nature et le Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-2 et suivants, et R 514-34 du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;
- Vu la délibération 2017-73 du 29 septembre 2017 portant approbation de la convention avec l'Agence du Don en Nature ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 1 prorogeant de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023 la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre l'association Agence du Don en Nature et le Crédit Municipal de Paris est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre l'association Agence du Don en Nature et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président

Paul SIMONDON

DELIBERATION N° 2020 - 87	PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE PREFECTURE DE PARIS 07 DEC. 2020
	Service des collectivités locales et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 3 décembre 2020

Avenant n°1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne Paris Partage entre l'association Emmaüs Coup de Main et le Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-2 et suivants, et R 514-34 du Code monétaire et financier
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;
- Vu la délibération 2017-74 du 29 septembre 2017 portant approbation de la convention avec l'association Emmaüs Coup de Main ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 1 prorogeant de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023 la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre l'association Emmaüs Coup de Main et le Crédit Municipal de Paris est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre l'association Emmaüs Coup de Main et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président


 Paul SIMONDON

DELIBERATION**N° 2020 - 88**PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

07 DEC. 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 3 décembre 2020

Avenant numéro 1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne Paris Partage entre la fondation Siel Bleu et le Crédit Municipal de Paris

LE CONSEIL,

Vu les articles L.514-2 et suivants, et R 514-34 du Code monétaire et financier ;

Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

Vu la délibération 2017-75 du 29 septembre 2017 portant approbation de la convention avec la fondation Siel Bleu ;

DELIBERE :

Article premier : L'avenant n° 1 prorogeant de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023 la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre la fondation Siel Bleu et le Crédit Municipal de Paris est approuvé.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention portant sur la gestion du livret d'épargne de partage du Crédit Municipal de Paris entre la fondation Siel Bleu et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président



Paul SIMONDON